



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015**

## **du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## Ecole obligatoire

L'année scolaire 2015-2016 marque la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année. Seuls les élèves fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

Dans la perspective des années scolaires 2015-2016 et suivantes, un groupe de travail a défini, pour les élèves du degré secondaire désormais tous scolarisés dans deux voies, les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale, de commerce et de maturité professionnelle. La rédaction de ces conditions a été effectuée en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

## Enseignement postobligatoire

En 2015, l'enseignement postobligatoire a vu son offre de formation développée et renforcée. En plus du développement de la formation professionnelle des adultes, une nouvelle option « Communication et information » de l'Ecole de culture générale a vu le jour, de même qu'une nouvelle formation initiale en école de commerce complétée d'une maturité professionnelle « Economie et services, type économie ». À cela, s'ajoute le dépôt, au niveau fédéral, de trente-six dossiers de reconnaissance des filières de maturité professionnelle vaudoises et de dix dossiers pour les filières professionnelles des gymnases. À noter encore la reconnaissance de la filière ES de technicien-ne vitivinicole et la réforme de l'École de la transition.

Sur le plan de la mobilité et de l'apprentissage des langues, le projet de maturité bilingue français-anglais lancé en 2014 a rencontré un vif succès tandis qu'une nouvelle filière bilingue français-italien a vu le jour en partenariat avec le canton du Tessin. En parallèle, un projet pilote de mobilité dans la formation professionnelle initiale permettra à une quarantaine d'apprenti-e-s vaudois-e-s d'acquérir, d'ici à 2017, une expérience internationale dans le cadre de stages certifiants à l'étranger.

Enfin, l'année écoulée a vu le renforcement des mesures de promotion et de soutien à l'apprentissage. Le *Salon des métiers* et l'opération *Contrat d'apprentissage, Last Minute*, ont ainsi été reconduits avec succès tandis que la première édition de la *Nuit de l'apprentissage* est venue compléter le dispositif de promotion des « QUATRE SAISONS DE L'APPRENTISSAGE », le tout visant à assurer un accès optimal à la formation et une meilleure employabilité des personnes domiciliées dans le canton de Vaud.

## Enseignement supérieur

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur de manière progressive dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La Direction générale de l'enseignement supérieur a œuvré, en 2015, à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV.

Par ailleurs, la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et le concordat sur les hautes écoles sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE) a été signée le 26 février 2015, date où a également eu lieu la séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) qui a pris le relais, sous l'ère de la LEHE, de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Conseil suisse des HES. Le Canton de Vaud est bien représenté au sein de ces organes, la Cheffe du DFJC, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, étant Vice-présidente de la CSHE et membre de son comité permanent pour la médecine humaine.

Concernant l'Université de Lausanne, l'année 2015 a été marquée par la désignation de Madame la Prof. Nouria Hernandez, nouvelle rectrice pour la période 2016-2021. Elle entrera en fonction au 1<sup>er</sup> août 2016.

## Soutiens et appuis à la formation

L'année 2015 en matière de soutien et d'appui à la formation a été marquée par l'avancement de trois projets législatifs. La loi sur la pédagogie spécialisée a été adoptée par le Grand Conseil. Ce nouveau texte légal remplacera la loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du

système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

La nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle a également été adoptée par le Grand Conseil. Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Elle répond par ailleurs aux intentions posées dans le programme de législature, mesure 3.3 « Améliorer l'accessibilité à la formation ». Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Concernant la future nouvelle loi sur l'orientation, mise en consultation en 2014, l'année 2015a permis d'aller de l'avant dans la rédaction du projet de loi, qui pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2016.

## Protection de la jeunesse

Un projet d'envergure qui s'étendra sur 3 ans a débuté en 2015, concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse. Rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération il a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au service de protection de la jeunesse. Il a également pour but de favoriser la coordination horizontale (entre services de l'administration cantonale) ainsi que la collaboration verticale (avec les communes et les organismes subventionnés par le Canton d'une part, et avec la Confédération d'autre part).

Le 2 et 3 mai 2015 a eu lieu la première Session cantonale des jeunes, inspirée du modèle fédéral et organisée par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse en collaboration avec la Commission de jeunes. Une cinquantaine de jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton de Vaud est venu débattre de sujets d'actualité qui les concernent : la formation et l'insertion professionnelle, la mobilité, la participation à la vie politique, la place des jeunes dans la société et le rapport entre les générations.

Sur le plan législatif, le Conseil d'Etat a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi sur la protection des mineurs. Les textes ont été transmis au Grand Conseil pour examen. La Commission thématique de la politique familiale a consacré trois séances à examiner ce projet de révision partielle et le débat au plénum aura lieu en 2016.

## Culture

Dans la perspective de leur réunion sur un seul et même site, les trois musées partenaires du futur Pôle muséal ont organisé, du 5 au 14 juin, un parcours artistique passant par les trois institutions et aboutissant aux anciennes halles CFF aux locomotives. Ce rendez-vous a été la première manifestation culturelle conçue conjointement par le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'art appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée (musée cantonal de la photographie). Les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton ont été étroitement associées à l'événement, ainsi que la Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise, invitée pour l'occasion.

En 2015, le Pôle muséal a également été présenté dans le cadre des Rencontres de la photographie d'Arles, en partenariat avec Présence suisse. Sur le plan architectural, l'actualité de l'année écoulée était marquée d'une part par le déroulement et l'aboutissement du concours d'architecture consacré au futur bâtiment du mudac et du Musée de l'Élysée tandis que, concernant la construction du mcb-a, le Tribunal fédéral rejetait en décembre le recours contre sa construction. Le début de la construction de la première phase du Pôle muséal pourra ainsi intervenir tout début 2016.

Le canton de Vaud a pris part pour la deuxième fois, en 2015, aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA). 38 artisans vaudois et 36 apprenti-e-s, tous aussi passionnants que passionnés, ont accueilli de très nombreux visiteurs le 27, 28 et 29 mars. Le canton de Vaud regorge de talentueux artisans d'art excellant dans des professions aussi diverses que spécifiques, sortant même parfois de l'ordinaire. Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont une occasion unique d'apporter un éclairage tout particulier sur ces femmes et ces hommes qui, avec patience et engagement, participent quotidiennement à la conservation et à la transmission de précieux et anciens savoir-faire.

## Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

### Secrétariat général (SG-DFJC)

#### Groupes de prestations

### 21.1 Appui au chef du département

## 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Médias
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

## 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- Statistiques Vaud
- CEP

## 21.4 Finances

### 21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

### Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

## **21.5 URSP**

---

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### **Descriptif**

---

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- DFJC
- DFIN (Statistiques)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

## **21.6 OPES**

---

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

### **Descriptif**

---

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

## **Journées Européennes des Métiers d'Art**

Les 27, 28 et 29 mars ont eu lieu les Journées Européennes des Métiers d'Art. Après une première participation en 2014 qui remporta un vif succès, le canton de Vaud a invité le public à rencontrer, pour l'édition 2015, pas moins de 38 artisans vaudois et 36 apprenti-e-s, tous aussi passionnants que passionnés.

Le canton de Vaud regorge de talentueux artisans d'art excellant dans des professions aussi diverses que spécifiques, sortant même parfois de l'ordinaire. Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont une occasion unique d'apporter un éclairage tout particulier sur ces femmes et ces hommes qui, avec patience et engagement, participent quotidiennement à la conservation et à la transmission de précieux et anciens savoir-faire.

Outre la participation de 12 artisans de plus que l'an passé, soit un total de 38, l'édition 2015 a mis à l'honneur les filières de formation conduisant aux métiers d'art avec la participation de 3 écoles professionnelles vaudoises ouvrant spécialement leurs portes pour l'occasion. Au total, 32 métiers d'art étaient à l'affiche, couvrant aussi bien le travail de la pierre, du métal et du bois que celui du papier, du cuir et du textile, sans oublier la mécanique.

## **Pôle muséal**

---

Le Secrétariat général a poursuivi sa mission de soutien envers le projet de Pôle muséal. L'année 2015, a notamment été marquée par le concours d'architecture relatif à l'installation sur le site du Pôle muséal du Musée de l'Elysée et du Musée de design et d'arts appliqués contemporains - mudac. Le résultat de ce concours, communiqué le 5 octobre, a permis de dessiner les contours définitifs du Pôle muséal, avec un bâtiment consacré au Musée cantonal des Beaux-Arts d'une part, et d'autre part un bâtiment unique, mais clairement fractionné, pour accueillir le design et la photographie.

La fin d'année a également été marquée par la décision du Tribunal fédéral de rejeter le recours déposé dans la procédure de permis de construire du mcb-a. Les travaux pourront ainsi commencer en début d'année 2016.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Secrétariat général (SG-DFJC)  
Sources d'informations complémentaires

## Coordonnées

---

Secrétariat général  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041  
courriel: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)  
pages internet: [www.vd.ch/dfjc](http://www.vd.ch/dfjc)

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:  
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/publications/>

## 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

#### Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - La scolarisation à domicile
  - Les constructions scolaires
  - Les transports scolaires

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC

Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

## 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

#### Descriptif

- Garantir dans l'établissement :
  - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
  - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
  - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
  - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
  - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
  - La gestion administrative et financière
  - L'équipement des enseignants et des élèves en moyens d'enseignement et de fournitures scolaires

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

## 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

### 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

#### Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
  - Les prestations directes des enseignants aux élèves
  - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

## Principaux indicateurs de l'année scolaire 2014-2015

### Orientation dans les voies, niveaux et évolution

Au terme de l'année scolaire 2014-2015, les décisions d'orientation dans les voies et dans les niveaux de la voie générale (VG) prennent en compte les résultats de la 8<sup>e</sup> année, ainsi que ceux des épreuves cantonales de référence (ECR) en français, en mathématiques et en allemand à hauteur de 30 %.

Pour la troisième année consécutive, les élèves ont été soumis à des conditions de promotion avant d'être orientés. Le seuil d'orientation en voie pré-gymnasiale est de 20 points contre 19 points l'année scolaire 2012-2013 (année de la transition).

Parmi les élèves promus de la volée 2014-2015, le pourcentage d'élèves orientés en voie pré-gymnasiale (VP) s'est élevé à 40.9 % et le pourcentage d'élèves orientés en VG à 59.1 %. L'année scolaire précédente, le taux d'orientation en VP s'élevait à 41.9 % et celui en VG à 58.1 %.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages de mise en niveaux en VG varient selon les disciplines observées :

Orientation	Français	Mathématiques	Allemand
niveau 1	37 %	47 %	45 %
niveau 2	63 %	53 %	55 %

(niveau 1 = base ; niveau 2 = élevé)

À l'issue de l'année scolaire 2013-2014, l'orientation en niveau 2 s'élevait en français à 62 %, en mathématiques à 50 % et en allemand à 57 %.

Les résultats des épreuves cantonales de référence (ECR) de 8<sup>e</sup> année sont très satisfaisants, avec une moyenne cantonale de 4.7 en français, de 4.6 en mathématiques et de 4.7 en allemand. L'année scolaire passée, les moyennes cantonales s'élevaient à 4.7 en français, à 4.4 en mathématiques et à 4.8 en allemand.

De façon générale, le taux d'orientation dans les voies et les niveaux ainsi que les résultats aux ECR sont stables en comparaison de l'année scolaire précédente.

### Taux de redoublement des élèves en fin de 8<sup>e</sup> année

À l'issue de l'année scolaire 2014-2015, le taux de redoublement en fin de 8<sup>e</sup> année est de 5.9 %. À titre de comparaison, l'année scolaire précédente, le taux de redoublement en fin de 8<sup>e</sup> année était de 6.7 %.

### Taux d'élèves de 9<sup>e</sup> année de voie générale ayant choisi une option spécifique

À la rentrée scolaire 2014, le pourcentage d'élèves de 9<sup>e</sup> année de la voie générale ayant choisi de suivre une option spécifique en remplacement de deux options de compétences orientées métiers a été de 23 %. Lors de l'année scolaire précédente, ce sont 11.8 % élèves qui avaient bénéficié de cette opportunité.

Le choix d'une option spécifique en 9<sup>e</sup> année offre la possibilité aux élèves de voie générale qui satisfont aux conditions de réorientation prévues par le cadre général de l'évaluation de rejoindre la voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre ou sans redoublement en fin d'année scolaire. Sur la base de ce dispositif, 3.9 % des élèves de la voie générale, soit 167 élèves, ont été réorientés en voie pré-gymnasiale à l'issue du premier semestre durant l'année scolaire 2014-2015.

### Poursuite de la mise en oeuvre de la LEO en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années

Les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 marquent la poursuite et l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au degré secondaire en 10<sup>e</sup> puis en 11<sup>e</sup> année. Ainsi, depuis la rentrée d'août 2015, la LEO déploie pleinement les effets de ses dispositions dans les classes de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année. Seuls les élèves fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire 2015-2016 visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Les groupes de travail instaurés par la Direction pédagogique de la DGEO continuent d'être associés à la mise en œuvre de la LEO, assurant une collaboration étroite avec les associations professionnelles d'enseignants, des doyens et des directeurs. Ces groupes permettent d'exprimer les points forts de cette mise en œuvre mais également les points de vigilance.

## 3e édition du cadre général de l'évaluation

---

Dans la perspective des années scolaires 2015-2016 et suivantes, un groupe de travail mis en place en 2014 par le département avait défini, pour les élèves du degré secondaire désormais tous scolarisés dans deux voies, les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale, de commerce et de maturité professionnelle. La rédaction de ces conditions avait été effectuée en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

Le chapitre « Le certificat de fin d'études secondaires », a été diffusé sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en janvier 2015, permettant aux élèves scolarisés en 10<sup>e</sup> année de connaître, déjà à la fin du premier semestre, les conditions auxquelles ils seraient soumis lorsqu'ils seraient en 11<sup>e</sup> année.

Pour la rentrée d'août 2015, le chapitre « Le certificat de fin d'études secondaires » est venu remplacer, dans le cadre général de l'évaluation (CGE), le texte relatif aux mesures transitoires de mise en œuvre de la LEO pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

Cette 3<sup>e</sup> édition du CGE incorpore de plus des amendements visant à apporter des améliorations ponctuelles à certaines dispositions spécifiques, sur la base de l'expérience des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

## Documents officiels

---

Les différentes déclinaisons de l'agenda de l'élève ont été adaptées pour prendre en compte tous les aspects du plein déploiement de la LEO. De même, l'ensemble des documents officiels pour les élèves de 11<sup>e</sup> année (points de situation semestriels, bulletins décisionnels, certificat de fin d'études secondaires et attestation de fin de scolarité) font l'objet d'une refonte pour correspondre pleinement aux dispositions de la LEO. Enfin, pour favoriser la communication aux parents, les différents dépliants de présentation de la scolarité obligatoire ont été revus. Ces documents décrivent les caractéristiques de chaque demi-cycle primaire et du degré secondaire, notamment la grille horaire, les différentes disciplines enseignées ou encore les modalités d'évaluation et les différentes décisions qui peuvent en découler. Un nouveau dépliant a été remis à la rentrée d'août à chaque élève de la scolarité obligatoire. Des versions numériques de ces documents sont également à la disposition du public sur le site de la DGEO.

Relevons encore que, les classes de raccordement étant appelées à évoluer dès la rentrée d'août 2016, des documents d'information ont été préparés pour permettre aux élèves de 11<sup>e</sup> année de connaître, déjà à la fin du premier semestre, les modalités d'inscription à ces classes et leur organisation, en particulier leur grille horaire.

## Grilles horaires

---

La version finale des grilles horaires a été publiée. Ces dernières intègrent désormais l'ensemble des dispositifs prévus par la LEO et par la convention scolaire romande à la rentrée scolaire 2015-2016 : enseignement de l'allemand dès la 5<sup>e</sup> année et de l'anglais en 7<sup>e</sup> et poursuite de la mise en œuvre de la LEO en 11<sup>e</sup> année. De plus, la grille horaire des classes de raccordement 1 et 2 ainsi que celle des classes d'accueil ont été adoptées.

## Mise en œuvre du Plan d'études romand (PER)

---

Le PER est entré en vigueur l'année scolaire 2013-2014 de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année déjà. Les éléments nouveaux de l'année scolaire 2015-2016 sont la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais en 7<sup>e</sup> année, de l'enseignement de l'allemand comme discipline évaluée en 6<sup>e</sup> année et de l'histoire en 5<sup>e</sup> année. Pour cette dernière discipline, le Plan d'études vaudois continuera à être la référence pour les élèves des cycles 2 et 3 (de la 6<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année), jusqu'à la mise à disposition, par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de moyens d'enseignement d'histoire compatibles avec la périodisation du programme, telle que définie dans le PER.

La rentrée scolaire 2015-2016 a été marquée quant à elle par l'introduction d'un enseignement de l'anglais en 7<sup>e</sup> année.

## Moyens d'enseignement

---

La CIIP a mis à disposition des cantons romands les moyens d'enseignement suivants : Der grüne Max 6<sup>e</sup>, More 7<sup>e</sup>.

Dans la suite logique de l'adoption des compléments vaudois au Plan d'études romand, la Direction pédagogique a élaboré le moyen d'enseignement suivant : Eurêka 9<sup>e</sup>, destiné aux élèves qui ont choisi l'option spécifique mathématiques et physique.

## Approche du monde professionnel

---

Dans un souci de cohérence avec l'ensemble du cycle 3, et pour compléter le programme des options de compétences orientées métiers de la voie générale, le Département a produit un programme d'approche du monde professionnel, distribué à la rentrée 2014-2015. En novembre 2015, la Direction pédagogique, en collaboration avec l'OCOSP et la DGEP, a mis à disposition des enseignant-e-s la méthodologie d'approche du monde professionnel 10<sup>e</sup>. La méthodologie complète pour le cycle 3 est prévue pour la rentrée 2016-2017.

## Allophonie

---

On constate une arrivée d'élèves allophones en cours d'année scolaire plus importante que d'habitude. Ces élèves sont non seulement allophones, mais aussi souvent analphabètes. Leur langue maternelle ne se transcrit souvent pas avec l'alphabet latin utilisé chez nous. Certains d'entre eux n'ont parfois même jamais été scolarisés.

Plusieurs classes d'accueil ont dû être ouvertes après la rentrée scolaire et de nombreuses périodes de CIF (cours intensifs de français) ont été allouées au fur et à mesure des arrivées.

La difficulté réside surtout en le fait que les familles sont dans un premier temps regroupées dans des centres EVAM, puis dispersées aux quatre coins du canton. Les élèves arrivent donc dans les établissements non pas en grands groupes de même âge, mais en petits groupes d'élèves n'ayant pas le même âge.

Les mesures sont dispensées selon divers modèles :

- 1) les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année sont la plupart du temps rattachés à une classe et vont aux cours de CIF, une ou plusieurs fois par semaine, en individuel parfois (exemple : un seul élève qui arrive en 4<sup>e</sup> année dans un tout petit collège avec une seule classe), ou en groupe (par exemple : plusieurs élèves de 3<sup>e</sup> année qui arrivent dans un grand collège avec plusieurs classes de 3<sup>e</sup> année. On regroupe 6 à 7 élèves dans un cours de CIF).
- 2) Les élèves en âge de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années sont regroupés dans des classes spécifiques dites d'accueil, dans lesquelles ils apprennent le français de façon intensive afin de rejoindre une classe ordinaire le plus rapidement possible.

## **Gestion des ressources humaines**

Après la mise en place en 2014 d'une nouvelle direction des ressources humaines et la reconstitution d'une équipe enfin complétée, 2015 est l'année de la stabilisation au sein de la DRH. Parallèlement, et dans un contexte évolutif de mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire, la DRH a assuré l'exécution des tâches régulières en faveur des établissements scolaires du canton et du personnel administratif de la DGEO. Toujours en cours, un travail de longue haleine en vue de la clarification et de la consolidation des diverses procédures par secteur ainsi que la mise en place d'outils de gestion permettant une meilleure vision globale en vue de l'anticipation des besoins.

En application de l'art. 371a du Code pénal, la procédure de demande d'un extrait de casier judiciaire spécial lors d'engagements d'enseignants, en plus de la demande du casier judiciaire classique, a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> août 2015.

Le secteur "Enseignants" de la DRH s'est principalement attelé à la finalisation et la mise en production du logiciel "Gestion des maîtres" en ce qui concerne la gestion en vue du traitement des demandes d'engagement. La formation de tous les établissements scolaires a été mise sur pied et a permis la bonne marche de la mise en œuvre de l'application.

L'annualisation du temps de travail a été mise en œuvre au sein des secrétariats des établissements scolaires (à l'exception des établissements lausannois).

Le logiciel de timbrage "Mobatime" a été implémenté dans tous les établissements scolaires à l'exception des établissements lausannois pour le personnel administratif. Un règlement et un guide d'utilisation et formation à l'attention des nouveaux utilisateurs ont été édités

## Organisation des établissements

Les réorganisations territoriales conduites dans le canton en 2015 sont liées principalement à la pression démographique.

Ainsi, l'ouverture de trois nouveaux établissements primaires à Lausanne, décidée en 2014 s'est réalisée à la rentrée 2015.

Les établissements primaires et secondaires de Moudon et environs et de Lucens et environs ont réuni leurs élèves de secondaire pour former l'établissement secondaire de Moudon-Lucens et l'établissement primaire de Moudon-Lucens. Cette réorganisation permet l'optimisation de leurs effectifs et leurs infrastructures.

L'établissement primaire et secondaire à deux voies de Savigny a également terminé sa fusion avec l'établissement primaire et secondaire de Mézières et environs. Cet ensemble forme l'établissement primaire et secondaire du Jorat depuis la rentrée 2015.

D'autres réorganisations ont été étudiées durant l'année. Elles devraient permettre dans les prochaines années de tenir compte de l'évolution démographique et de terminer les transferts des degrés 7-8 du secondaire vers le primaire, notamment dans des villes comme Lausanne ou encore Vevey.

Ainsi, fin 2015, les 90 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 15 établissements primaires 1-8 ;
- 12 établissements primaires 1-6 ;
- 40 établissements de type primaire et secondaire 1-11 ;
- 23 établissements secondaires, tous à trois voies et dont 12 comptent également les degrés 7 et 8.

## Outils de gestion des établissements

Le développement des outils de gestion des établissements et leur introduction se sont poursuivis également durant l'année 2015. Ces outils de gestion fonctionnent désormais à satisfaction des directions, des secrétariats et des enseignants.

## Application informatique de gestion des remplacements

L'application informatique « gestion des remplacements » est actuellement à l'étude en vue d'une adaptation. Plusieurs solutions ont été identifiées qui permettront d'améliorer la gestion de ces remplacements, en relation avec l'application LAGAPEO. Une mise en production des adaptations nécessaires sur « gestion des remplacements » devrait intervenir au cours de l'année 2016.

La DRH a procédé à l'amélioration et la simplification de plusieurs procédures relatives aux engagements.

## Direction générale de l'enseignement obligatoire

---

### Direction générale

---

Directeur général : M. Alain Bouquet

Adjoint au directeur général : M. Bernard Verrey

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Otto Bruder

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

### Coordonnées

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[Ecrire au service](#)

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de quatre divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination entre les différentes unités dont elle a la charge. Elle assure également la communication interne et externe de la DGEP, le bon fonctionnement de l'unité informatique pédagogique, l'élaboration ainsi que la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens)
- La division des affaires intercantionales et de la transition coordonne l'offre de l'enseignement complémentaire dédié aux élèves de la transition (préapprentissage, OPTI, COFOP). Elle est également chargée du suivi administratif et financier des apprentis ou gymnasiens souhaitant effectuer leur formation hors canton, ainsi que de la coordination et de la représentation du service dans les conférences intercantionales;
- L'unité affaires juridiques étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige les textes législatifs et réglementaires et les projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines assure la gestion administrative de tout le personnel du service et met en oeuvre la politique RH au sein de la DGEP;
- L'unité finances garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication et information est en charge de la communication interne et externe.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
- Services transversaux de l'Administration cantonale;
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP), Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
- Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
- Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

## 23.1 Gymnases

### 23.1 Gymnases

Gymnases.

#### Descriptif

- Formation des gymnasiens-ne-s à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé-e de commerce et d'assistant-e socio-éducatif/ve, aux maturités professionnelles commerciales et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux Hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs/trices;
- Maîtres;
- Elèves et apprenti-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-e-s;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

## 23.2 Formation professionnelle

### 23.2 Enseignement professionnel

---

Formation professionnelle.

#### Descriptif

---

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et de perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directeurs/trices;
- Enseignant-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-es;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

### 23.3 Transition

## 23.3 Transition

---

Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI).

### Descriptif

---

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves migrants ou en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Elèves ;
- Entreprises;
- Divers services publics dans les domaines du social, de la formation et de l'immigration;
- Associations subventionnées ;
- Enseignant-e-s – réseaux de prévention.

## École de maturité (EM)

La nouvelle maturité bilingue français-anglais, lancée à la rentrée 2014-2015, a récolté un succès retentissant avec plus du double des élèves prévus initialement, soit l'équivalent de cinq classes, qui ont pu effectuer leur deuxième année d'École de maturité en Grande-Bretagne, en Australie ou aux États-Unis. Ce succès est confirmé pour l'année scolaire 2015-2016 qui voit également l'introduction d'une troisième maturité bilingue français-italien, ceci en partenariat avec le canton du Tessin et suivant la modalité dite de « l'immersion longue ». Le dispositif pour l'allemand est quant à lui maintenu, vingt ans après son introduction.

Dans ce même cadre, la mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) dans les gymnases vaudois a encore gagné en visibilité et en qualité par le biais du site internet de l'Etat de Vaud et d'une solide base d'analyse statistique des résultats en langues étrangères.

## École de culture générale (ECG)

La nouvelle option « Communication et information » de l'École de culture générale a vu sa grille horaire finalisée en vue de son application dès la rentrée 2016. Pour ce faire, une large consultation a été menée, en automne 2015, auprès de la Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV), de la Conférence des chefs de file, des conférences des maîtres ainsi que des syndicats. Le développement d'une maturité spécialisée subséquente, en partenariat avec les Hautes écoles romandes, doit permettre d'ouvrir l'accès de cette option aux filières « Informatique de gestion » et « Information documentaire » de la HEG – Genève, ainsi qu'à la filière « Tourisme » de la HEG et Tourisme de Sierre.

## École de commerce (EC) et maturité professionnelle santé et social (MPS2)

La mise en œuvre de la formation initiale en école de commerce avec maturité professionnelle « Economie et services, type économie » a été menée, durant toute l'année 2015, en consultation avec l'ensemble des partenaires afin de finaliser une grille horaire adaptée aux particularités de l'environnement gymnasial. Cette mise en œuvre fait suite à l'introduction, au niveau suisse, du nouveau *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle* (PEC MP) et de l'*Ordonnance fédérale pour les employé-e-s de commerce*. Les travaux ainsi réalisés ont permis de garantir le bon déroulement des études, durant l'année scolaire 2015-2016, de la première volée de transition soumise à ce nouveau régime.

Les mêmes travaux de mise en œuvre du *Plan d'étude cadre pour la maturité professionnelle* se déroulent, en parallèle, pour la maturité professionnelle santé et social (MPS2, appelée « filière ASE »), rattachée à l'École de culture générale (option socio-éducative) et qui fait uniquement l'objet d'adaptations ponctuelles.

## Écoles supérieures (ES)

Conformément aux nouvelles prescriptions du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la DGEP a mis en place une procédure systématique de surveillance des filières des écoles supérieures. En 2015, la DGEP a ainsi procédé à l'audit de surveillance de cinq filières dans quatre écoles avec des rapports finaux tous très satisfaisants. Les Écoles supérieures démontrent ainsi leur capacité active à développer la qualité de leurs formations.

De plus, la filière ES de technicien-ne vitivinicole a obtenu, en novembre 2015, la reconnaissance officielle par la Commission fédérale des Écoles supérieures. Cette décision marque la fin d'une procédure de suivi de cette formation par des experts externes sur une période de deux ans.

## Maturités spécialisées (MS)

L'année 2015 a permis la réévaluation et l'optimisation du dispositif des maturités spécialisées mis en place en 2011. Le système de pilotage des maturités spécialisées MS Santé, MS Travail social, MS Artistique a été revu, ainsi que les modalités de contacts avec les Hautes écoles partenaires (HESAV, Haute École de santé La Source, ECAL, EJMA, Conservatoire de Lausanne) et, enfin, diverses institutions dans le domaine social accueillant les gymnasien-ne-s en stage.

## Maturité professionnelle (MP)

La DGEP a préparé, en collaboration avec les directions d'écoles, les dossiers de reconnaissance de chacune des filières de maturité professionnelle vaudoises. Au total, ce sont trente-six dossiers avec demande de reconnaissance qui ont été déposés, en 2015, au SEFRI, auxquels s'ajoutent dix dossiers pour les filières professionnelles des gymnases.

Par ailleurs, trois classes de maturité professionnelle post-CFC - du type « services » de la nouvelle orientation économie et services - ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2015. Cette option permet aux détenteurs de CFC dans le domaine des

services de poursuivre leurs études dans une maturité idéalement profilée à la suite de leur formation professionnelle. L'École professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) a ouvert, à la rentrée scolaire 2015, une classe de maturité professionnelle bilingue (français-anglais) en une année dans le système à plein temps, ainsi qu'une autre en deux ans en cours d'emploi.

En partenariat avec l'OCOSP, un kit de promotion a été élaboré contenant un DVD de présentation de l'ensemble des filières de maturité professionnelle, ainsi que des fiches explicatives. Ce kit a été distribué à l'ensemble des classes de 11e année de la scolarité obligatoire ainsi que dans les écoles professionnelles.

## Formation des adultes

En collaboration avec l'OCOSP, une réflexion de fond a été menée, en 2015, afin d'améliorer le dispositif d'accueil des adultes désirant entreprendre une formation. La création prochaine d'un guichet unique d'accueil et d'information ainsi que la mise sur pied d'un coaching personnalisé pour le choix et l'accompagnement dans une formation initiale (art. 32, VAE, CFC, FIR, ...) devraient permettre à chaque adulte concerné de mieux trouver sa voie et de maximiser ses chances de réussite.

Dans ce cadre et dès la rentrée 2015, des classes dédiées aux « art. 32 » ont été créées pour trois professions qui font face à de nombreuses demandes de formation : cuisiniers/ères, logisticien-ne-s et assistant-e-s-socio-éducatifs/ves (ASE). Un programme spécifique a été mis en place pour eux. De plus, des réflexions et des actions ont été entreprises en amont pour permettre à des adultes ne maîtrisant, par exemple, pas suffisamment la langue de travail de se former préalablement à une entrée en formation certifiante

## Mesures d'aménagement

Conformément au cadre légal, la DGEP a statué sur les modalités et les types de mesures particulières pouvant être accordées aux candidats souffrant d'un handicap lors de la procédure de qualification 2014-2015. Lors de cet exercice, le nombre de demandes de mesures d'aménagement s'est élevé à trois cent soixante-neuf (369), en augmentation sensible, représentant 6.1% des candidats inscrits aux procédures de qualification.

## Consultation sur la Loi vaudoise sur la formation professionnelle

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP), une large consultation a été menée, dès la fin 2014, auprès de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle afin de mesurer le niveau de satisfaction relatif aux principaux aspects liés à cette loi. Il ressort que la LVLFP est globalement bien appréciée.

## Actions de promotion

Sur le terrain de la promotion, l'opération *Contrat d'apprentissage, Last minute* a été reconduite pour la troisième fois entre le 1er juillet et le 15 août 2015, afin de stimuler la création de nouvelles places d'apprentissage en favorisant le contact entre les entreprises et les jeunes ainsi qu'en accélérant les démarches administratives. Par ailleurs, le *Salon des métiers*, s'est tenu du 24 au 29 novembre 2015 confirmant son statut de plus grand lieu de rencontre pour le choix professionnel et la formation en Suisse romande. Enfin, organisée par la DGEP en partenariat avec les trois principales associations professionnelles vaudoises (CVCI, FVE, FPV), la première édition de la *Nuit de l'apprentissage* s'est déroulée le 19 février 2015 dans quatre écoles professionnelles du Canton afin de faire rencontrer les entreprises en recherche d'apprentis et les jeunes à la recherche de places d'apprentissage.

## Partenaires de la formation professionnelle

Durant l'année 2015 et pour réaliser ses objectifs en matière de formation, de certification ou de surveillance notamment, la DGEP a poursuivi et renforcé sa collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle au premier rang desquels se trouvent les organisations du monde du travail. L'étendue et l'intensité de ces partenariats peuvent être résumée par les volumes globaux suivants :

- 20'000 apprenti-e-s en formation ;
- 6'000 entreprises formatrices, ainsi que les formateurs qui y sont rattachés ;
- 180 métiers à disposition ;
- 20 écoles professionnelles ;
- 70 associations professionnelles ;
- 80 prestataires FONPRO (organismes de cours interentreprises)
- 35 commissions de formations professionnelles ;
- 60 commissaires professionnels ;
- 10 conseillers/ères aux apprenti-e-s ;
- 100 commissions de qualification ;
- 4'500 expert-e-s aux examens.

Par ailleurs, la DGEP a renouvelé les conventions de subventions la liant aux associations professionnelles et permettant à ces dernières d'engager les commissaires professionnelles en renforçant l'encadrement des apprentis en difficulté. Un même

travail de conventionnement a été réalisé avec les prestataires de cours interentreprises.

Enfin, le canton de Vaud marque sa présence sur le plan romand et fédéral par sa représentation dans une trentaine de commissions liées au développement des métiers ou des contextes de formation.

## **OPTI et classes d'accueil**

L'évolution du contexte économique et social, ainsi que l'introduction de la nouvelle loi scolaire rendent nécessaire une adaptation de l'Organisme de Perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI). En ce sens, une réforme administrative, juridique et pédagogique a été lancée. Elle comprend, notamment, une révision du Règlement vaudois sur la formation professionnelle (RLVLFPr) et le lancement d'un projet pédagogique pilote qui a été mis en œuvre sur les sites de l'Est vaudois (Aigle et Vevey) durant l'année scolaire 2015-2016. L'ensemble de ces mesures pédagogiques et institutionnelles vise à accroître l'efficacité de la nouvelle École de la transition.

De plus et afin de mieux répondre à la demande de solutions pour les jeunes primoarrivants, l'ouverture des classes d'accueil a été semestrialisée rendant le dispositif plus dynamique tout en diminuant le temps d'attente.

## **Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)**

À la suite de la ratification par le Conseil d'Etat de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), auquel l'ensemble des cantons suisses ont adhéré, la DGEP a signé une convention de prestations avec les prestataires de formation vaudois intégrés à l'accord. Il a, de plus, adapté les processus administratifs et les montants d'écologies aux nouvelles règles en vigueur dès l'année d'étude 2015-2016.

## **Consultations fédérales**

En 2015, la DGEP a été chargée à deux reprises de mener une procédure de consultation dans le Canton de Vaud, auprès des acteurs concernés, dans le cadre du rapport final du projet « Maturité gymnasiale – Garantie à long terme de l'accès aux Hautes écoles » émanant de la Conférence suisse des services de l'enseignement Secondaire II formation générale (CESFG). Sur la base des prises de position reçues, presque unanimes, les rapports de consultation envoyés à Berne, au nom du canton de Vaud, ont défendu le maintien des pratiques prévalant à ce jour et la nécessité de renforcer, à moyen terme, les compétences disciplinaires en mathématiques et en français afin de continuer à garantir aux élèves vaudois un accès direct à l'Université.

## **Mise en œuvre des nouvelles ordonnances de formation fédérales (OrFo) au sein de la DGEP**

Les formations professionnelles initiales, couronnées par une AFP ou un CFC, se sont enrichies de plusieurs nouvelles professions en 2015:

Agent de transports publics CFC/ Agente de transports publics CFC ;

Aide-peintre AFP/ Aide-peintre AFP ;

Aide-plâtrier AFP/ Aide-plâtrière AFP ;

Employé d'exploitation AFP/ Employée d'exploitation AFP.

En ce qui concerne les formations en trois ou quatre ans gratifiées d'un CFC, neuf règlements ont été remplacés par de nouvelles ordonnances :

Dessinateur en construction microtechnique CFC/ Dessinatrice en construction microtechnique CFC ;

Horloger CFC/ Horlogère CFC ;

Laborantin en physique CFC/ Laborantine en physique CFC ;

Peintre CFC/ Peintre CFC ;

Plâtrier constructeur à sec CFC/ Plâtrière constructrice à sec CFC.

Enfin, des modifications et/ou adaptations d'ordonnances et de plans de formation ont également été appliquées dans plusieurs professions initiales, AFP et CFC à partir de la rentrée 2015 :

Agent d'exploitation CFC/ Agente d'exploitation CFC ;

Électricien de montage CFC/ Électricienne de montage CFC ;

Installateur-électricien CFC/ Installatrice-électricienne CFC ;

Opérateur en horlogerie AFP/ Opératrice en horlogerie AFP ;

Planificateur-électricien CFC/ Planificatrice-électricienne CFC ;

Réalisateur publicitaire CFC/ Réalisatrice publicitaire CFC .

## **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

---

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04  
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep/](http://www.vd.ch/dgep/)

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

## 25.0 Administration

### Descriptif

---

- Direction du service : direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des hautes écoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Hautes écoles vaudoises de type HES, HES-SO, Université et autres institutions, HEP
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération

## 25.1 Affaires universitaires

### 25.1 Affaires universitaires

---

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

#### Descriptif

---

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Présidence du Comité de Pilotage permanent des constructions universitaires
- Représentation du Canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Représentation du Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME)
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre du comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- FJME
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération
- Etudiants

## 25.2 Haute école vaudoise de type HES

### 25.2 Haute école vaudoise de type HES

---

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

#### Descriptif

---

- Direction stratégique et coordination des hautes écoles vaudoises de type HES
- Surveillance des écoles sous conventions (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à la Cheffe du Département, membre du Comité gouvernemental de la HES-SO et Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Directeurs des écoles (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

### 25.3 Haute école pédagogique

## 25.3 Haute école pédagogique

---

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

### Descriptif

---

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- HEP Vaud
- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

## 25.4 Autres Institutions

### 25.4 Autres Institutions

Direction Générale

#### Descriptif

- Membre de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)
- Participation à la gestion de Cineforum
- Participation à la gestion de la Fondation « Les ateliers de la Ville de Renens »
- Participation à la gestion de l'association Innovaud
- Participation à la gestion du Comité directeur de l'Association Cluster sport international
- Participation à la gestion de la Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard Schmid
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- Secrétariat de la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes écoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- Etudiants

## Affaires fédérales et intercantionales

La loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2015, sauf pour ce qui est des dispositions financières qui restent celles de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) et de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) jusqu'à fin 2016. Le concordat sur les hautes écoles est également entré en vigueur au 1er janvier 2015. La convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE) a été signée le 26 février 2015 par le Conseiller fédéral Schneider-Ammann et le Conseiller d'Etat Christoph Eymann, Président de la Conférence des cantons concordataires. Le 26 février 2015 a également eu lieu la séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) qui a pris le relais, sous l'ère de la LEHE, de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Conseil suisse des HES. Le Canton de Vaud est bien représenté au sein de ces organes, la Cheffe du DFJC, Madame la Conseillère d'Etat Lyon, étant Vice-présidente de la CSHE et membre de son comité permanent pour la médecine humaine. Parmi les activités de la CSHE en 2015, on peut notamment relever l'adoption des directives d'accréditation, la contribution à la préparation du Message FRI 2017-2020, aux discussions sur les modèles de financement pour les contributions de base LEHE et à celles sur la relève en médecine.

La DGES élabore les prises de position du Canton de Vaud dans les organes intercantonaux et fédéraux touchant à l'enseignement supérieur, et prépare, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales qui sont de son ressort. La DGES s'est notamment penchée sur le programme spécial que la Confédération entend mettre sur pied en vue d'augmenter les capacités de formation de médecins durant la période 2017-2020, la loi fédérale sur la coopération dans l'espace suisse de formation, la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation et la révision de la loi fédérale sur les EPF.

La DGES a apporté son soutien au SPECo dans la mise en œuvre du projet du Parc suisse d'innovation (PSI), dont l'objectif est d'attirer des multinationales suisses et étrangères ayant besoin de recherche et de technologie de pointe pour développer des nouveaux marchés. En mars 2015, la fondation de droit privé Swiss Innovation Park, organisation faitière du PSI, a été créée par des acteurs privés. La Cheffe de Département a représenté le Canton de Vaud au sein de l'association Swiss Innovation Park, qui a porté les travaux préparatoires à la mise sur pied du PSI. Son assemblée générale 2015 a décidé de sa dissolution suite à la création de la fondation. En mai 2015, le Conseil fédéral a décidé d'inclure le site secondaire « SIP Biel/Bienne » à la composition de départ des deux sites principaux autour de l'EPFL et de l'EPFZ et des deux sites secondaires (site du nord-ouest de la Suisse et site d'Argovie). Le lancement du PSI aura lieu dès 2016 selon le Message du 6 mars 2015 sur l'organisation et le soutien du PSI, adopté par les chambres fédérales le 9 septembre 2015.

Concernant le recours déposé le 3 février 2014 auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) visant à s'opposer à la décision unilatérale de la Confédération de synchroniser les périodes de subventionnement et de paiement des subventions de base de la LAU, le TAF a statué le 10 novembre 2015. Pour rappel, la Confédération contribue aux coûts de fonctionnement des universités, sur la base de la LAU. Jusqu'à l'année de subventionnement 2011, la Confédération versait les subventions de base a posteriori. En raison des exigences comptables en vigueur, elle a décidé de synchroniser les périodes de versement et de subventionnement, soit de faire coïncider l'année de paiement et de subventionnement. L'année de subventionnement 2012 a dès lors été ignorée. Cinq cantons – Bâle-ville, Bâle-campagne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud –, qui appliquaient depuis plusieurs années déjà une comptabilité selon la période concernée (principe d'échéance), ont en conséquence été lésés, la contribution due pour l'année 2012 ne leur ayant pas été versée. Ces cantons ont donc pris la décision de réclamer les subventions de base 2012 au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le 24 décembre 2013, le DEFR a rendu sa décision de non entrée en matière, suite à laquelle les cinq cantons ont déposé un recours auprès du TAF. Dans sa décision, le TAF reconnaît le droit des cantons à la subvention annuelle ainsi que le fait que le versement de la subvention a toujours eu lieu a posteriori, avec un décalage d'un an. Ainsi, d'après le TAF, le versement au titre de la LAU de 2013 correspond à la subvention 2012, et non pas à la subvention 2013 comme communiqué par la Confédération. Le TAF donne ainsi matériellement raison aux cantons, même si le recours déposé par ceux-ci est rejeté au motif qu'il n'y a pas eu de lacune de versement pour 2012.

## Affaires universitaires

### Université de Lausanne (UNIL)

L'année 2015 a été marquée par la désignation par le Conseil d'Etat de Madame la Prof. Nouria Hernandez, nouvelle rectrice pour la période 2016-2021. Elle entrera en fonction au 1er août 2016. Scientifique reconnue, Nouria Hernandez (58 ans) est une biologiste spécialisée dans la recherche fondamentale sur les gènes. Elle a été nommée à l'UNIL en 2005, en qualité de professeure et directrice du Centre intégratif de génomique, qu'elle a dirigé jusqu'en 2014.

L'objectif de l'accroissement des effectifs en médecine fixé au niveau fédéral implique la formation de 1'300 médecins diplômés par an. A ce jour, les universités se sont engagées à former entre 1'100 et 1'200 médecins par an dès 2019. En 2015, l'UNIL a encore augmenté sa capacité d'accueil au niveau du master en médecine en proposant 220 places de formation, contre 200 en 2014 et 160 en 2010.

En collaboration avec la Direction de l'Université, le DFJC, par l'intermédiaire de la DGES, procède à un suivi intermédiaire de l'état d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique 2012-2017. Les résultats de ce suivi permettront non seulement d'apprécier si les objectifs sont en voie d'être atteints, mais seront également utiles à la conception du prochain plan stratégique 2017-2022.

## **Fondation Jean Monnet pour l'Europe**

---

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME) est soutenue depuis sa création par le Canton de Vaud. Située au cœur du campus universitaire de Lausanne, cette institution non partisane vise à ce que les générations se transmettent les unes aux autres le bénéfice des expériences accumulées de l'union des européens, et ce en nourrissant la discussion autour du vivre ensemble. Pour répondre aux exigences de la loi sur les subventions (LSubv), un nouveau projet de décret relatif à la subvention à la Fondation a été adopté par le Grand Conseil le 19 mai 2015. Il prévoit que la subvention est octroyée par une convention, renégociée tous les cinq ans entre l'Etat de Vaud et la Fondation. Suite à cette adoption, la convention 2015-2019 entre l'Etat de Vaud et la Fondation a été signée par la Cheffe du DFJC ainsi que par le Président et le Directeur de la Fondation.

## **Hautes écoles vaudoises de type HES**

---

### **Convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO)**

---

La convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (C-HES-SO) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Elle stipule que les cantons partenaires de la HES-SO concluent avec le rectorat de la HES-SO une convention d'objectifs quadriennale. Cette convention définit les missions HES et contient en particulier les axes de développement stratégiques majeurs, le portefeuille de produits offerts, les objectifs et leurs indicateurs de mesure. Il est prévu que la première convention d'objectifs soit élaborée pour la période 2017-2020.

Conformément à la LHEV, en vue de l'élaboration de ladite convention d'objectifs, le département a établi en 2015 un plan d'intentions cantonal, qui présente les orientations de la politique cantonale en faveur des six hautes écoles vaudoises de type HES pour la période 2017-2020. Il constitue la contribution du Conseil d'Etat à la convention d'objectifs de la HES-SO. Il a été adopté par le Grand Conseil le 30 juin 2015, avant sa négociation au sein de la HES-SO. Les chefs de service des cantons romands ont ensuite entamé les travaux de préparation en vue de l'adoption, courant 2016, de la Convention d'objectifs quadriennale 2017-2020.

### **Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES**

---

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur de manière progressive dès le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions figurant dans l'arrêté. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV. La DGES a œuvré en 2015 à la préparation et à l'adoption de toute une série de conventions et de règlements liés à la LHEV, dont il est fait état ci-après :

- Signature et entrée en vigueur des Conventions de subventionnement au 1er janvier 2015 : le DFJC (la DGES) a préparé et signé des conventions de subventionnement avec les hautes écoles privées subventionnées. Leur contenu touche notamment les missions particulières et les questions financières, de ressources humaines (RH) et de valorisation de la Ra&D (harmonisation envisagée avec les pratiques appliquées dans les hautes écoles cantonales). Pour les hautes écoles cantonales, ces conventions touchent uniquement les missions particulières (article 15 LHEV), les autres aspects étant définis par les règlements mentionnés ci-après.
- Signature et entrée en vigueur des Conventions entre les Hautes écoles cantonales, le SIPAL et la DSI au 1er janvier 2015 : en tant qu'institutions autonomes, les hautes écoles cantonales doivent passer des conventions avec le SIPAL et la DSI pour les questions liées à l'entretien des bâtiments et à l'informatique.
- Adoption du Règlement sur les cours préparatoires entré en vigueur le 1er septembre 2015 : il précise les conditions et la procédure d'admission, le montant des taxes, ainsi que les droits et devoirs des étudiant-e-s qui suivent les cours préparatoires aux études HES. Des directives organisationnelles et pédagogiques, entrées en vigueur le 14 septembre 2015, précisent le règlement dans les domaines de la santé, de l'ingénierie ainsi que des arts et du design.
- Adoption du Règlement sur la valorisation de la recherche appliquée et développement (Ra&D) : il concerne les éléments de participation aux bénéfices générés par la valorisation ou l'exploitation de la Ra&D. Ses dispositions s'appliquent uniquement aux hautes écoles cantonales de type HES. Les mêmes dispositions se retrouvent, pour les hautes écoles privées subventionnées, dans les conventions liant chacune d'elles au département (voir ci-avant). Le règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2015.
- Adoption du Règlement sur les assistants : il fixe les principes régissant le statut, les fonctions et les activités des assistant-e-s HES. Il règle également leurs conditions d'engagement et précise leurs droits et obligations. Bien qu'il ne s'applique qu'aux hautes écoles cantonales, les hautes écoles privées subventionnées veillent toutefois à harmoniser leurs dispositions avec celles des hautes écoles cantonales. Suite aux négociations avec les faïtières syndicales, le règlement a été adopté le 1er avril 2015 par le Conseil d'Etat. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2015.
- Approbation et entrée en vigueur des règlements d'études : à titre de compléments aux règlements d'études HES-

SO, plusieurs hautes écoles ont souhaité élaborer des règlements d'études, valables au niveau de la haute école. C'est le cas de la HEdS La Source, la HEIG-VD et de l'ECAL. Les règlements d'études de ces institutions ont été approuvés par la Cheffe du DFJC et sont entrés en vigueur le 15 septembre 2015 (2014 pour l'ECAL).

- Règlements internes : toutes les hautes écoles disposent d'un règlement interne approuvé par le DFJC.

En matière de RH, suite à l'obtention de l'autorisation du Conseil d'Etat de mener des négociations concernant les nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche (PER), la Cheffe du DFJC a rencontré les représentants des associations du personnel des six hautes écoles concernées ainsi que les faitières. Outre les collaborateurs de la DGES, la Cheffe du DFJC était accompagnée par les directrices et directeurs des hautes écoles concernées ainsi que des collaborateurs du SPEV. Suite à ces négociations, le Conseil d'Etat a décidé du barème et des modalités de bascule du PER. Ainsi, l'ensemble des nouvelles fonctions prévues dans la LHEV sont entrées en vigueur le 1er septembre 2015. Une composante centrale de la LHEV a donc été mise en œuvre.

Avec le SPEV, la DGES a également préparé une convention tripartite SPEV-DGES-HE, avec chacune des trois hautes écoles cantonales, définissant l'organisation et la délégation de la gestion des RH. Elles définissent les responsabilités et les tâches respectives des hautes écoles (HE), du SPEV et de la DGES. Ainsi le périmètre de l'autonomie au niveau de la gestion des RH est précisé. Ce dernier est quasi identique à celui de la HEP. Ces trois conventions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

## Haute école pédagogique

Dans le cadre du suivi annuel du plan stratégique 2012-2017 de la Haute école pédagogique (HEP), la DGES a examiné, avec le Comité de direction de la HEP, le degré de mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan stratégique.

## Affaires internationales

Depuis 2007, le DFJC, en collaboration avec les swissnex du monde, a mis en place un projet ambitieux et novateur d'échanges internationaux d'étudiant-e-s et de professeur-e-s. En 2015, près de trente programmes ont été menés à bien, impliquant quelque six cents étudiant-e-s, tous d'un niveau tertiaire.

Le paysage des collaborations académiques internationales a cette année également été marqué par une diversification des programmes d'échange. L'ouverture en avril 2014 de swissnex Brésil a été mise à profit pour initier de nouvelles collaborations avec des universités d'Amérique du Sud. La signature d'un partenariat avec l'université chilienne « Pontificia Universidad Católica de Chile » a ouvert la voie à des collaborations pour les hautes écoles de la santé du Canton de Vaud. Deux universités d'été en soins infirmiers, conduites par la Haute école de santé Vaud, ont eu lieu en 2015, respectivement à Santiago de Chile en janvier et à Lausanne en juin. CHANGINS, haute école de viticulture et œnologie, a initié un programme annuel de rencontres universitaires au Brésil avec l'Instituto Federal de Rio Grande do Sul, Campus Bento Gonçalves.

L'Amérique du Nord est une zone prioritaire pour le DFJC dans la mesure où les sciences et technologies y représentent un secteur d'excellence et que les priorités en matière de recherche et d'innovation sont similaires à celles de nos institutions académiques. C'est dans cette optique que la Cheffe de département Mme Anne-Catherine Lyon a conduit, en avril 2015, une délégation de responsables des hautes écoles vaudoises à Boston et Montréal. C'est le cas également du projet pilote orienté vers le thème de l'interdisciplinarité et de l'innovation lancé en 2014 par la HEIG-VD pour les futur-e-s économistes et ingénieur-e-s. Un cours associant compétences scientifiques et structure d'accompagnement pour le transfert de technologies et la création d'entreprises a été dispensé. En clôture du cours, des étudiant-e-s ont été sélectionnés pour expérimenter une immersion au cœur de la Silicon Valley en 2015.

Des pays tels que la Chine (dont Hong-Kong), Singapour, la Corée du Sud, le Japon ou l'Inde connaissent un fort développement économique et affichent leurs investissements dans la formation et la recherche comme un atout clé de leur course à la compétitivité. Les liens tissés avec des partenaires de renom tels que National University of Singapore, Shanghai University, Hong Kong Polytechnic University, Beijing Institute of Technology, PSG Coimbatore ont porté leurs fruits en 2015 par des programmes d'échange pour bon nombre de nos étudiant-e-s, notamment pour celles et ceux des filières d'études en soins infirmiers, travail social, physiothérapie, ingénierie, informatique, économie, arts appliqués et musique. A titre d'exemple, le projet pilote « Immersion communautaire interprofessionnelle internationale » de la Haute école de la santé La Source et de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL, initié en 2014 en Inde, a été reconduit en 2015. Son objectif est de préparer les futur-e-s médecins, infirmier-ière-s à un contexte mondialisé et à inscrire dans leurs pratiques la collaboration interprofessionnelle. En 2015, le projet a été élargi à la Chine où deux projets se sont déroulés, en plus de celui mené en Inde.

Enfin, projet phare de la *Summer University 2015*, l'Orchestre des Continents, composé de 90 étudiant-e-s de la Haute école de Musique de Lausanne (HEMU), de la Haute Ecole de Musique de Genève (HEM – Genève) et de la Yong Siew Toh Conservatory of Music de la National University of Singapore (YSTCM), a été coaché par des professeurs pendant 10 jours sur deux œuvres de Rachmaninov et Prokofiev ainsi que sur les trois études de Debussy, sous la direction de Thierry Fischer. L'Orchestre a ensuite interprété ce programme au Théâtre de l'Esplanade de Singapour ainsi que sur la Grande Scène lors de la 40e édition du Paléo festival de Nyon, deux scènes notoires.

## Projets particuliers

---

Dans les projets particuliers conduits en 2015, la DGES met en avant l'importance et la multiplicité d'objets d'investissements pour les hautes écoles, tant pour l'UNIL, que pour la HEP et les HES. On souligne également la participation de la DGES dans deux importants projets de construction de logements pour étudiants. Par ailleurs, elle assure la présidence du Comité de pilotage des constructions universitaires.

## Projets UNIL

---

### Extension du bâtiment l'Unithèque

---

Depuis la construction de l'Unithèque il y a 30 ans, le nombre d'étudiant-e-s a plus que doublé (de 6'000 à plus de 14'000 en 2014) et le manque d'espaces disponibles est devenu critique, notamment à la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL) à Dorigny et au restaurant universitaire. Le projet d'extension permettra d'accompagner cette croissance démographique et de mettre en conformité le bâtiment existant avec les normes de sécurité actuelles.

L'EMPD crédit d'étude pour un montant de CHF 7.24 mios a été adopté par le Grand Conseil le 28 mai 2015. Dans un premier temps, ce crédit a permis de financer le concours d'architecture dont le projet lauréat a été annoncé au public le 27 novembre 2015 (projet « Abaka »). Dans un deuxième temps, ce crédit permettra de financer les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. A noter que la planification est liée à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020, nécessitant la mise à disposition du restaurant de l'Unithèque.

### Sciences de la vie

---

Afin de consolider leur position d'excellence, reconnue au plan international, dans le domaine des sciences de la vie, l'UNIL et le CHUV ont identifié quatre thématiques prioritaires à développer conjointement d'ici la fin de la décennie : les neurosciences, la recherche sur le cancer, l'immunologie et la biologie computationnelle. L'ensemble des besoins en infrastructures pour les sciences de la vie nécessaires à cet effet a été présenté dans un même EMPD « Sciences de la vie ». Parmi les 4 crédits demandés, deux crédits d'études concernent deux bâtiments sur le site de Dorigny :

*Amphipôle* : il s'agit de la rénovation et réaffectation de ce bâtiment, premier du site inauguré en 1970. Les études menées ont permis de choisir la variante selon laquelle les ailes de l'Amphipôle accueilleront notamment la bioinformatique et la biologie computationnelle ainsi que les sciences criminelles. Le Grand Conseil a adopté l'EMPD Sciences de la vie le 24 novembre 2015, il a ainsi octroyé un crédit d'étude de CHF 6.6 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. La mise en service du bâtiment est prévue en deux temps : aile ouest en septembre 2019 et aile est en septembre 2022.

*Bâtiment sciences de la vie* : sa construction permettra d'accueillir les neurosciences fondamentales (actuellement sur la cité hospitalière), les travaux pratiques de biologie et de chimie ainsi que des plateformes techniques. Une PCE accordant un crédit d'étude de CHF 340'000 a été adoptée le 3 juin 2015 et une commission de projet a été nommée. Le crédit a permis d'avancer dans les études dans l'attente du vote par le Grand Conseil qui a octroyé le 24 novembre 2015 un crédit d'étude de CHF 12.8 mios dans le cadre de l'EMPD Sciences de la vie, et ce pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. La mise en service de ce bâtiment est prévue en deux temps : locaux pour les travaux pratiques (TP) en février 2021 et autres locaux en février 2023.

### Auditoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine et réhabilitation du bâtiment de l'ancienne polyclinique

---

En réponse à la pénurie de médecins, et conformément à son plan stratégique 2012-2017, l'Université de Lausanne s'est engagée à augmenter de 160 à 220 (soit de 40%) le nombre de diplômés en médecine humaine qu'elle délivre chaque année dès 2018. Cet engagement implique la construction de deux nouveaux auditoires de 250 places. Ces infrastructures sont en construction en sous-sol de la cour intérieure de César Roux 19 à Lausanne. Une commission de projet avec la participation du CHUV, du SIPAL de la FBM et de la DGES a été mise sur pied en 2013. Le coût total des travaux est évalué aujourd'hui à CHF 9.75 mios. Les travaux ont débuté en novembre 2014 et la « première pierre » a été inaugurée en mars 2015. La mise en service est prévue pour février 2017.

### Entretien lourd (2014-2016)

---

Le 29 avril 2014, le Grand Conseil a voté un crédit de CHF 9.0 mios, dont CHF 7 mios permettant d'assurer le financement

des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016 et CHF 2 mios destinés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus de Dorigny. Le coût total des travaux prévus sur Dorigny pour cette période est estimé à CHF 10.66 mios, dont CHF 1.66 mios financés par l'EPFL.

## **Bâtiment des services de l'UNIL et déviation rue de la Mouline**

---

Dans sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil d'Etat adopté un EMPD crédit d'ouvrage comprenant deux décrets : un crédit de CHF 3.76 mios pour la construction du Bâtiment des services de l'UNIL et un crédit de CHF 1.26 mios permettant la déviation de la rue de la Mouline. La mise en service du nouveau bâtiment et de la nouvelle route est prévue pour 2017.

## **Equipement CSU de Dorigny**

---

A sa séance du 11 novembre 2015, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude de CHF 400'000 destiné à financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire (CSU) sur le site de Dorigny, dans le quartier Lac. Une Commission de projet a été nommée par la même occasion. Ces travaux sont estimés à CHF 6 mios. La mise en service de ces équipements sportifs est prévue pour septembre 2017.

## **Projets HEP**

---

### **Aula des Cèdres et sanitaires cours 33**

---

De la rentrée 2008 à la rentrée 2014, le nombre d'étudiants de la HEP-VD a pratiquement doublé (de 903 à 1'745). Ce succès indéniable a son revers, dans la mesure où la HEP ne dispose pas d'auditoires de grande capacité permettant d'accueillir des volées de plus en plus nombreuses. Ainsi, la HEP a un besoin urgent de réaménager l'aula des Cèdres pour un usage académique, en le dotant des équipements nécessaires pour que les enseignants puissent avoir recours aux technologies de l'information et de la communication actuelles. Par ailleurs, la rénovation complète des sanitaires du bâtiment principal, dont le besoin avait déjà été identifié en 2001, se révèle maintenant urgente. Un crédit d'étude de CHF 400'000 a été accordé par le Conseil d'Etat le 14 janvier 2015. La Commission de projet a démarré ses travaux en avril 2015.

## **Projets HES**

---

### **HEIG-VD**

---

Le bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains, fait l'objet actuellement de travaux importants de rénovation des façades et d'assainissement énergétique des installations techniques (EMPD 320 - octobre 2010). Ces travaux, nécessaires compte tenu de l'état de vieillissement du bâtiment, n'apporteront toutefois pas d'améliorations fonctionnelles pour les usagers.

Pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la HEIG-VD, un EMPD crédit d'ouvrage de CHF 2.93 mios a été adopté par le Grand Conseil le 10 mars 2015.

### **EESP - assainissement énergétique et nouvel auditoire**

---

La Haute école de travail social et de santé - EESP - Lausanne est une fondation reconnue d'utilité publique, inscrite dans le réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). La Fondation de l'EESP est propriétaire de trois bâtiments dont le bâtiment « B », construit en 1972. Pour faire face à la forte demande de personnel qualifié en travail social et en ergothérapie, la Fondation EESP va aménager le rez-inférieur du bâtiment « B » avec notamment, la création d'un nouvel auditoire de 220 places. En sus, l'ensemble du bâtiment « B » doit être mis aux normes énergétiques, amiante et de sécurité incendie.

Lors de sa séance du 1er avril 2014, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à octroyer une garantie d'emprunt de CHF 5.38 mios nécessaire à l'EESP pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments. Une commission de projet a été nommée par le Conseil d'Etat le 28 mai 2014 avec des représentants de l'EESP, du SIPAL et de la DGES. Les travaux menés ont permis d'établir un avant-projet et de lancer un appel d'offre pour l'adjudication du contrat de construction. L'EESP a fourni à la DGES un plan de financement du projet en août 2015 permettant de démarrer la procédure de recherche d'emprunt et de demande de la garantie d'emprunt à l'Etat.

## **Campus Santé**

---

Le Grand Conseil a adopté le 11 novembre 2014 un EMPD crédit d'étude, composé de quatre décrets. Deux décrets touchent la construction d'un Campus Santé sur le site des Côtes de la Bourdonnette, composé d'un Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et d'un nouveau bâtiment pour HESAV (CHF 4.45 mios pour le C4 ; CHF 9.7 mios pour HESAV). Ce projet vise à répondre à la pénurie avérée de personnel qualifié dans le domaine de la santé et à optimiser les formations qui lui sont relatives. Deux autres sont destinés à financer, d'une part, les études pour le plan partiel d'affectation des Côtes de la Bourdonnette (CHF 850'000.-) et, d'autre part, celles du concours pour logements et logements étudiants (CHF 1.05

mios) prévus sur la parcelle.

Le concours d'architecture Campus Santé a été publié en décembre 2015. La désignation du projet lauréat est prévue pour le mois d'octobre 2016. La mise en service du bâtiment C4 est prévue pour le début de l'année 2021 et celle de HESAV pour le début de l'année 2022.

## **Logement pour étudiants**

---

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé dans sa politique pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire de nouveaux logements ont reçu l'aval du Grand Conseil. Un premier crédit d'étude a été adopté par ce dernier le 30 septembre 2014 en vue de la construction de plus de 1200 lits (logements pour étudiants) à La Pala près de l'Université de Lausanne. Ce bâtiment accueillera dans un premier temps les athlètes des JOJ 2020.

Un second EMPD crédit d'étude, d'un montant de CHF 1.05 mios, a été adopté par le Grand Conseil le 11 novembre 2014 dans le cadre du projet de Campus Santé. Il est destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens. 500 logements pour étudiants sont prévus. La désignation du projet lauréat est planifiée pour octobre 2016 et la mise en service des logements pour la fin de l'année 2020.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)  
Sources d'informations complémentaires

## Coordonnées

---

### **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

---

Avenue de l'Elysée 4  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 94 95  
Fax: 021 316 94 99

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dges/](http://www.vd.ch/dges/)

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Groupes de prestations

## 27.0 Administration

### 27.0 Administration

---

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui en dépendent (huit musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

#### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif, ressources humaines, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## 27.1 Politique de subventionnement culturel

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais du subventionnement à la création artistique, à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Détenteurs de patrimoine culturel mobilier ou immatériel
- Élèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Musée romain d'Avenches, le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du Fonds Decker (Musée Jenisch).

#### Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi des décisions et du déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

## **27.3 Gestion des musées cantonaux**

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2.

Les musées cantonaux veillent à préserver, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier. Ils contribuent également à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

### **Descriptif**

- Acquisition, acceptation en dépôt, recensement, conservation, préparation, restauration et documentation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Valorisation des collections par des expositions permanentes et temporaires, des animations culturelles, des manifestations ou des publications
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international
- Octroi de conseils à des fins de sauvegarde aux propriétaires de biens culturels mobiliers dans le cadre de l'inventaire

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- État de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Propriétaires de biens culturels mobiliers inscrits à l'inventaire cantonal
- Écoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

## 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

### 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels électroniques et numériques).

La BCUL reçoit en dépôt un exemplaire de tout livre et de toute brochure, édité sur toute forme de support, y compris numérique ou imprimé, dans le canton (dépôt légal).

#### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCUL
- Constitution et gestion des collections de documents nécessaires à l'enseignement et à la recherche assurés à l'Université de Lausanne
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses)
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## Objectif Gare : première manifestation conçue par les trois musées partenaires du futur Pôle muséal

Dans la perspective stimulante de leur réunion sur un seul et même site, les trois musées partenaires du futur Pôle muséal sont partis, du 5 au 14 juin, à la rencontre de leurs publics en investissant la ville de Lausanne avec un parcours artistique passant par les trois institutions et aboutissant aux anciennes halles CFF aux locomotives.

Ce rendez-vous a été la première manifestation culturelle conçue conjointement par le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de design et d'art appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée (musée cantonal de la photographie).

Les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton, appelées à rejoindre le MCBA dans son nouvel édifice, ont été étroitement associées à l'événement, ainsi que la Collection d'art de la Banque Cantonale Vaudoise, invitée pour l'occasion.

## Présence suisse au coeur des Rencontres d'Arles

Les Rencontres d'Arles, festival de photographie de référence, et la Confédération Suisse, représentée par Présence Suisse, ont entamé cette année un partenariat de trois ans portant notamment sur la création du "nonante-neuf", une présence suisse au coeur du festival.

Le Canton de Vaud, acteur incontournable du domaine de la photographie en Suisse, s'associe pour la même durée avec la Confédération dans ce lieu.

L'occasion de mettre en avant l'importance des institutions vaudoises en lien avec la photographie, notamment en 2015 le Musée de l'Élysée, l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) ou encore le Festival Images de Vevey, ainsi que de promouvoir l'engagement en faveur de la culture du gouvernement vaudois.

La présence pendant ces trois années consécutives à Arles permettra également de promouvoir le futur Pôle muséal.

## Publication de l'ouvrage : Vaud. Art et Architecture

La cheffe du Service des affaires culturelles, Brigitte Waridel, et l'architecte cantonal, Emmanuel Ventura, ont mis en œuvre et piloté la publication d'un ouvrage important et original, évoquant 40 années d'interventions artistiques sur les bâtiments de l'État de Vaud, de 1974 à 2014.

C'est Nadja Maillard qui a mis au service de cette publication sa grande connaissance et sa rigueur d'historienne de l'art et son écriture stylée. Le photographe Nicolas Delaroche a posé son regard d'artiste sur les œuvres au détour des couloirs, dans le reflet des vitres, au raz des herbes.

Ce livre, publié aux Éditions Pierre-Marcel Favre et préfacé par la Conseillère d'État Anne-Catherine Lyon et le Conseiller d'État Pascal Broulis, constitue une publication tout à fait inédite, belle, et originale dans sa forme, tout en étant sérieuse dans son contenu !

## Nouveau portail commun pour les Musées cantonaux

Le Portail commun des musées cantonaux : Musée des Beaux-Arts, Musée de l'Élysée (photographie), Musée d'archéologie et d'histoire, Musée monétaire, Musée romain d'Avenches, Musée de géologie, Musée de zoologie, Musée et jardins botaniques, ainsi que le Château de Morges et ses musées, l'Espace Arlaud, le Pôle muséal et la Fondation Toms Pauli, a été entièrement revu.

Il présente une page d'accueil et une architecture commune, permettant d'accéder rapidement à l'information relative aux expositions en cours et à l'agenda des musées. Un premier menu comprend la liste des musées cantonaux par thème et lieux et un second menu présente les rubriques en lien avec le patrimoine vaudois.

Cette nouvelle présentation permet une meilleure accessibilité sur tous les supports informatiques, qu'il s'agisse d'un ordinateur fixe, d'une tablette ou d'un smartphone.

## Deux changements de direction au sein des Musées cantonaux

Au 1er mars tout d'abord, Tatyana Franck a pris la direction du **Musée de l'Élysée** (musée cantonal de la photographie), après le départ de Sam Stourdzé qui lui, a repris la direction des Rencontres photographiques d'Arles. Tatyana Franck a été engagée par voie d'appel par le Conseil d'État, sur proposition de la Conseillère d'État Anne-Catherine Lyon.

Puis, au 1er juillet, Lionel Pernet a succédé à Gilbert Kaenel à la tête du **Musée cantonal d'archéologie et d'histoire**. La

candidature de Lionel Pernet, ancien directeur du site archéologique Lattara, Musée Henri Prades à Lattes près de Montpellier, a été retenue unanimement par le jury de sélection.

## Deux nouvelles lois pour régir la politique culturelle vaudoise

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) sont entrées en vigueur le 1er mai 2015, accompagnées des règlements nécessaires à leur application. Dès lors la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 a été abrogée.

### Loi sur la vie culturelle et la création artistique

La LVCA fixe le cadre de la politique de subventionnement étatique de la création artistique et des activités culturelles et s'applique aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires. Elle précise notamment les missions de l'État et des communes en matière de politique culturelle et introduit le principe nouveau d'un partenariat entre l'État et une ville-centre, une commune ou un groupe de communes, pour le financement subsidiaire des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Une convention-cadre, passée entre l'État et les deux associations faitières de communes, a été signée le 3 décembre.

### Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La LPMI inscrit le patrimoine mobilier et immatériel au cœur de la loi. D'une part, elle fixe les devoirs de l'État vis-à-vis du patrimoine dont il est propriétaire, c'est-à-dire celui dont les institutions patrimoniales cantonales ont la charge. D'autre part, elle indique le cadre dans lequel l'État peut apporter ses compétences ou son soutien dans la sauvegarde d'objets jugés d'importance exceptionnelle pour le canton de Vaud et qui seraient à ce titre inscrits dans un inventaire cantonal dépendant de la LPMI.

## Cyber-administration : nouveau logiciel pour le traitement des demandes de subvention

Dès le 6 juillet, toutes les demandes de subvention adressées au Service des affaires culturelles sont traitées de manière informatisée, via le Portail des prestations en lignes de l'État de Vaud.

Qu'il s'agisse de demander une subvention ou de faire acte de candidature pour une bourse ou un atelier, des formulaires en ligne permettent de compléter pas à pas toutes les informations nécessaires au traitement de la demande.

Ce nouveau système permet une gestion rapide des demandes et un accès aisé au suivi de leur traitement. La recherche historique et l'archivage des demandes sont également facilités, tant pour la personne qui sollicite un soutien que pour les personnes en charge de leur examen. La mise en place de ce système a également impliqué des changements pour les membres des commissions d'experts, notamment dans la manière d'examiner les demandes et de les traiter.

Après six mois de fonctionnement, il est déjà possible de tirer un bilan positif de ce nouveau système informatique. Celui-ci fonctionne à satisfaction et les utilisateurs ont su rapidement appréhender les fonctionnalités simples et intuitives du logiciel.

## Projet de sortie de RERO pour la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

Le 10 mars 2014, le canton de Vaud a décidé de se départir de la convention relative à la gestion et à l'administration du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Cette sortie sera effective au 31 décembre 2016 et la BCUL a reçu un mandat officiel décrivant les fonctions que devra remplir le réseau vaudois.

Les objectifs consistent à assurer la continuité du service délivré aux usagers, à mettre à disposition un Système intégré de gestion des bibliothèques de dernière génération gérant les ressources imprimées et numériques, à formaliser la gouvernance du réseau vaudois, ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux bibliographiques suisses et étrangers, afin de faciliter l'échange des données à un niveau bien plus large que RERO.

Dès le 17 mars 2014, une équipe de projet a été mise en place et a travaillé à la structure et à l'organisation du projet et le 25 novembre 2014, la BCUL a lancé une procédure d'appel d'offre pour faire l'acquisition d'un nouveau SIGB. Au terme de la procédure et après acceptation du financement par le Grand Conseil en date du 3 novembre 2015, le marché a été attribué à la société Ex Libris France.

## Pôle muséal

En 2015, plusieurs étapes importantes pour la mise en oeuvre du Pôle muséal, tant sur le plan architectural que culturel, ont été franchies.

## Musée cantonal des Beaux-Arts

Le nouvel écrin du mcb-a, mis à l'enquête au cours de l'été 2014, a fait l'objet d'oppositions qui ont toutes été levées, ainsi que de recours également tous rejetés. La construction du mcb-a pourra ainsi débuter en 2016. Le financement de cette construction a d'ores et déjà été validé par le Grand Conseil en mars 2014.

## **Musée de design et d'arts appliqués contemporains et Musée de l'Élysée**

---

Le 9 janvier 2015 s'ouvrait l'appel à candidatures pour le concours d'architecture lié à la deuxième phase du Pôle muséal, à savoir les futurs écrins du mudac et du Musée de l'Élysée. Après examen des dossiers, le jury a sélectionné le projet intitulé "Un musée, deux musées" des architectes Manuel et Francisco Aires Mateus (Portugal).

## **Gouvernance du Pôle muséal**

---

Afin de donner vie à un véritable "quartier culturel" et de coordonner les activités et les projets communs aux trois musées, en collaboration avec les deux fondations concernées, à savoir la Fondation Félix Vallotton et la Fondation Toms Pauli, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont validé la création d'un Conseil de direction du Pôle muséal.

- pages Internet du SERAC : [www.vd.ch/serac](http://www.vd.ch/serac)
- pages thématiques : [www.vd.ch/culture](http://www.vd.ch/culture)
- adresse mail : [info.serac@vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch)

## Evènements marquants

---

- Objectif Gare
- Nouveau portail commun pour les Musées cantonaux

## Projets particuliers

---

## Lois

---

- Loi sur la vie culturelle et la création artistique
- Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

## Règlements

---

- Fonds cantonal des arts de la scène
- Fonds cantonal de sensibilisation à la culture
- Fonds cantonal des activités culturelles
- Aide à l'équipement de lieux culturels
- Intervention artistique sur les bâtiments de l'État
- Patrimoine mobilier et immatériel
- Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

## Autres thèmes

---

- Cyber-administration : traitement des demandes de subvention
- Projet de sortie de RERO pour la BCUL - Projet RenouVaud
- Pôle muséal

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Groupes de prestations

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

### 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Pour appuyer les entités chargées de la mise en œuvre des missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au Service, trois unités offrent des prestations de support interne et d'appui à la direction.

#### Descriptif

##### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, du calcul des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

##### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité du système de management de la qualité du service, du suivi statistique des prestations et du support méthodologique, en particulier par l'organisation de la formation d'introduction et de la formation continue. Elle est en charge en outre de la communication interne et externe et de la conduite ou de l'appui aux projets dont le service à la charge.

##### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## 28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

### 28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de [promotion et soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

#### Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

## **Descriptif**

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance et soutien à la parentalité**
- **Jeunesse**

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire en matière de soutien à la parentalité
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

## **28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)**

### **Descriptif**

Les quatre [Offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatif aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'[Unité Evaluation et Missions spécifiques](#) (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#), constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

## 28.4 Surveillance de l'hébergement hors du milieu familial

### 28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la mission d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

#### Adoption

Les enquêtes en adoption sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service.

#### Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Depuis 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité a en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

#### Écoles privées avec internat

Depuis 2014, à la faveur d'une réorganisation interne, l'UPPEC a repris la surveillance des écoles privées avec internat .

#### Camps de vacances

Depuis 2014, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances sont assurées par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

#### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)

## Promotion et soutien aux activités de jeunesse

En 2015, le [Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) a notamment encadré les travaux de la Commission cantonale de jeunes, participé à ceux de la Chambre consultative, organisé la rencontre annuelle de la Plateforme intercommunale de soutien aux activités de jeunesse, répondu aux demandes de plusieurs communes du canton soucieuses de développer leur engagement auprès des jeunes et assumé la responsabilité du [programme de prévention du surendettement](#), volet jeunesse.

Le [comité de préavis des aides financières](#) a examiné 35 projets portés par des jeunes et préavisé favorablement l'octroi d'une aide financière pour 26 d'entre eux. Sur la base du préavis, 24 ont actuellement reçu un soutien financier.

En juin 2015, la deuxième volée de 25 jeunes de la [Commission cantonale de jeunes](#) désignés par le Conseil d'Etat est arrivée à l'échéance de son mandat. Cinq d'entre eux en âge de poursuivre se sont engagés pour un deuxième mandat et ce sont 20 nouveaux jeunes qui ont succédé aux sortants à la fin juin 2015.

Depuis 2011, 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans s'impliquent activement dans les travaux de la Commission cantonale de jeunes avec l'appui du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse. Cet organe participatif pour les jeunes a été consulté sur divers objets cantonaux et fédéraux par les autorités cantonales : règlement d'application de la LEO, loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, loi sur l'orientation professionnelle, une nouvelle base constitutionnelle au niveau fédéral, etc. De plus, la commission a transmis de sa propre initiative au Conseil d'Etat des propositions relatives à la question des transports publics pour les jeunes en formation postobligatoire, aux mesures d'encouragement de la participation politiques des jeunes ou encore aux mesures de prévention de la surconsommation d'alcool chez les jeunes.

## Prévention en matière socio-éducative

Conformément à la Loi sur la protection des mineurs, le Service de protection de la jeunesse subventionne les fondations et associations offrant des prestations de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative.

En matière de prévention primaire, le SPJ assure le déploiement ainsi que la coordination et l'articulation des prestations du [Programme de promotion de la santé enfants \(0-4 ans\)-parents](#), subventionné par le SPJ et le Service de la santé publique. Dans ce cadre, un projet d'évaluation de la prestation "Lieux d'accueil enfants-parents" a démarré et ce, soutenu par le Programme national contre la pauvreté de l'OFAS. En matière de soutien à la parentalité, une quinzaine de "Jardins des parents" ainsi qu'une dizaine de "Jardins des parents en balade", sa nouvelle déclinaison, ont été proposés et bien fréquentés dans différentes locations du canton.

En prévention secondaire, une quinzaine de prestations ont bénéficié de subventions du SPJ. Ces prestations sont destinées à des enfants et familles rencontrant des difficultés de nature diverses (enfants exposés à la violence domestique, difficultés éducatives, situations de deuil ou de séparation, etc.) ; les interventions se font dans le moyen et surtout le court terme.

## Protection des mineurs

Le nombre de situations suivies par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) est à nouveau en augmentation. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre de mineurs bénéficiaires d'une action socio-éducative a augmenté de 35% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

Année	Dossiers suivis dans l'année	Dossiers ouverts dans l'année	Dossiers fermés dans l'année	Différence ouverts-fermés	Total dossiers actifs en fin d'année	Dossiers actifs en fin d'année par ass. soc. référent
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70

2011	6277	1616	1551	65	4726	67
2012	6'422	1'714	1644	70	4778	66
2013	6'571	1'881	1747	134	4824	67
2014	6'576	1'884	1852	32	4724	60
2015	6'675	2'097	1950	147	4725	60

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2015 est le suivant (chiffres provisoires):

ORPM	Dossiers actifs à fin 2015	Dossiers ouverts en 2015	Dossiers fermés en 2015	Différence ouverts - fermés	Total des dossiers actifs par ass. soc. référent	% Dossiers actifs / population de 0 à 17ans
Ouest	587	299	326	-27	50	1.6%
Nord	1108	576	518	58	60	3.2%
Centre	1969	836	722	114	63	4.7%
Est	1061	386	384	2	62	3.1%
Total	4725	2097	1950	147	60	3.2%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 270 mandats d'évaluation, concernant 405 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 225% de mandats de ce type confiés à l'Unité évaluation et missions spécifiques.

Enfin, l'Unité logistique et finances a assuré le suivi administratif et financier de 316 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, du Tribunal des mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

En matière d'adoption, une soixantaine de candidats ont été reçus pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption. Les chargées d'évaluation ont effectué 47 enquêtes en vue d'adoption, suivi 85 enfants avant ou après adoption et ont accompagné 115 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

En matière d'accueil familial avec hébergement, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué 73 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 287 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou par l'Office des curatelles et tutelles professionnelle. Conformément à la modification de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants entrée en vigueur au 01.01.2014, l'accueil en famille élargie fait également l'objet d'une procédure d'autorisation et de surveillance.

## Politique de l'enfance et de la jeunesse

En 2015, le Service a débuté un projet d'envergure qui s'étendra sur 3 ans, en vue d'élaborer une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération qui, en vertu de l'art. 26 de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, peut soutenir les cantons pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

L'élaboration d'une telle politique a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au SPJ. Mais il a également pour but de favoriser la coordination horizontale (entre services de l'administration cantonale) ainsi que la collaboration verticale (avec les communes et les organismes subventionnés par le Canton d'une part, et avec la Confédération d'autre part).

En 2015, l'équipe de projet a conduit une analyse des besoins au moyen de différents outils tant qualitatifs (notamment au moyen de focus groups avec des enfants, des jeunes, des parents et un panel important de professionnels) que quantitatifs (au moyen d'un sondage d'un échantillon représentatif de jeunes âgés de 16 à 17 ans et de leurs parents, ainsi qu'auprès du grand public). Cette analyse des besoins permettra de déterminer et de consolider les grandes lignes de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui sera soumise au Conseil d'Etat en 2016.

## Première Session cantonale de jeunes

Le 2 et 3 mai 2015 a eu lieu la première Session cantonale des jeunes, inspirée du modèle fédéral et organisée par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse en collaboration avec la Commission de jeunes. Une cinquantaine de jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton de Vaud est venu débattre de sujets d'actualité qui les concernent : la formation et l'insertion professionnelle, la mobilité, la participation à la vie politique, la place des jeunes dans la société et le rapport entre les générations.

Les jeunes ont d'abord travaillé par atelier sur l'un des quatre thèmes choisis au préalable par eux et des professionnels du milieu de la jeunesse ; ils ont pu échanger leurs points de vue avec des députés et des experts en la matière, avant de préparer des propositions qu'ils ont débattues en plénière le dimanche 3 mai dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne. Ensemble, ils ont adopté certaines propositions qu'ils ont remises au Bureau du Grand Conseil. Celui-ci a transmis les propositions des jeunes aux différents groupes politiques. Deux propositions des jeunes ont fait l'objet d'un postulat.

## Camps et colonies de vacances

Le 01.06.2015 sont entrées en vigueur les Directives pour les camps et colonies de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois, édictée par le Service de protection de la jeunesse, en collaboration avec le Groupe de liaison des activités de jeunesse du canton de Vaud et les milieux concernés. Ces directives fixent les conditions d'autorisation concernant l'organisation d'un camp ou d'une colonie de vacances de plus de 7 jours sur le territoire vaudois et précisent les prescriptions relatives à la sécurité des bâtiments (incendie et accidents) ainsi que les formations minimales requises pour les organisateurs et moniteurs des camps exigées par le règlement de la loi sur la protection des mineurs.

## Objets juridiques

### Loi sur la protection des mineurs et règlement d'application

Le 1er juillet 2015, le Conseil d'Etat a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil pour examen. La Commission thématique de la politique familiale a consacré trois séances à examiner ce projet de révision partielle et le débat au plénum aura lieu en 2016. Le SPJ a déjà commencé les travaux de révision totale du règlement d'application (RLProMin), afin que les modifications de celui-ci puissent être soumises au Conseil d'Etat à temps.

### Procédure de consultation

En tant que service leader et en vertu de l'art. 6a LProMin qui lui attribue la qualité de service de liaison chargé de recueillir et de transmettre les données nécessaires en application de la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, le SPJ a été chargé de consulter les services et organismes thématiquement concernés par l'adhésion de la Suisse au Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la convention précitée établissant une procédure de présentation de communications. Le Conseil d'Etat a fait part de son avis au Département fédéral de justice et police en date du 24 juin 2015 ; il s'est déclaré favorable à la ratification du protocole par notre pays, mais a formulé quelques remarques spécifiques au niveau de la mise en oeuvre.

## Régime de l'autorité parentale conjointe

---

L'impact des nouvelles dispositions du Code civil (CC), entrées en vigueur le 1er juillet 2014, a été suivi de près par l'Unité d'appui juridique du service. Les arrêts rendus en la matière par le Tribunal fédéral ont fait l'objet d'une information ciblée, utile tout spécialement pour les Offices régionaux de protection des mineurs ainsi que pour l'Unité évaluation et missions spécifiques.

S'agissant des aspects transnationaux de l'autorité parentale conjointe, envisagés sous l'angle de l'art. 301a CC, ils ont été mis en lumière en particulier lors d'un Colloque organisé par l'Institut international des droits de l'enfant et la Fondation suisse du Service social international. A cette occasion, le SPJ a notamment présenté les premiers arrêts rendus en la matière par le Tribunal cantonal vaudois.

## Projets logistiques et finances

---

### Systeme de contrôle interne (SCI)

---

Après 1,5 année d'analyse et d'ajustement des processus financiers, en décembre 2015, le SPJ, par l'intermédiaire de l'Unité logistique et finances, a finalisé l'implémentation du système de contrôle interne, comme requis par l'article 16 de la loi sur les finances. A cet effet, le processus d'implémentation et de contrôle a été audité par le Contrôle cantonal des finances qui a accordé la certification, selon la NAS 890 (norme d'audit suisse).

Le SCI sera déployé au cours des mois à venir et adapté à l'évolution des processus métiers. Rappelons que le SCI, tel que prévu au sein de l'ACV, traite principalement des processus financiers.

A l'instar d'une dizaine de services de l'ACV, le SPJ se réjouit de l'aboutissement de ce grand projet et de la certification de son SCI.

### Optimisation de la plateforme informatique de gestion des signalements

---

Suite à la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant, il a été nécessaire de mettre en place un protocole collaboratif permettant aux professionnels concernés de procéder à des signalements au SPJ et aux Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (APE), de manière simultanée.

L'année 2015 a été l'occasion de consolider les différentes fonctionnalités informatiques permettant les adaptations du système d'information de l'ACV au nouveau code civil suisse et de prendre en compte les spécificités de certains organismes publics ou privés astreints au signalement. Les objectifs peuvent être déclinés comme suit :

- Mise en oeuvre d'un formulaire électronique assurant le double signalement à l'APE et au SPJ ;
- Intégration automatique des délais dans le système d'information du SPJ, dans le cadre du système de pilotage de l'action de protection ;
- Adaptation des applications métiers aux exigences de la nouvelle législation ;
- Mise à disposition de l'APE des informations sur le signalement et les mesures entreprises.

Les opérations d'optimisation ont été conduites dans le cadre d'un copil informatique, sous la conduite du SG-OJ avec la collaboration de la DSI et la participation de plusieurs services concernés par la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection de l'adulte et de l'enfant.

## Démarche d'actualisation de la Politique socio-éducative (PSE) de 2006

---

Dans un souci d'amélioration continue et d'adaptation aux nouveaux besoins, le SPJ s'est engagé, en mai 2014, dans une « démarche d'actualisation de la PSE de 2006 » à la demande de son chef de service.

Cette démarche comporte deux étapes :

1. La 1re étape avait pour but d'élaborer un « bilan de la PSE de 2006 » et de son déploiement afin de faire émerger les points forts et faibles de cette politique ainsi que les nouveaux besoins en vue de sa réactualisation.

A cet effet et dans le but de recenser l'avis et les réflexions des différents partenaires, le chef du SPJ a mandaté, par le biais de la plateforme cantonale, un Comité de pilotage composé des instances suivantes :

- SPJ
- Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficultés (AVOP) et Institutions partenaires
- Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP)
- Tribunal des mineurs (TM)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Cette étape a été achevée en septembre 2015 avec la validation du bilan de la PSE 2006 - 2014 par le chef du SPJ.

2. La 2e étape (actuellement en cours) a pour but d'actualiser le texte de base de la PSE adoptée en 2006 sur la base des renseignements dudit bilan ainsi que des discussions menées autour de son élaboration.

Le projet de la nouvelle PSE devrait être soumis pour validation à la Cheffe du DFJC en fin d'année 2016.

## Congrès SPJ

---

Le SPJ a organisé les 3 et 4 septembre 2015 à l'Université de Lausanne son troisième Congrès destiné aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse intitulé :

### **Ça me concerne !**

#### **Dire pour grandir : la participation des enfants et des jeunes**

479 participants, 41 intervenants, de nombreuses conférences et ateliers durant les deux jours. La manifestation a rencontré un vif succès !

En choisissant le thème de la participation des enfants et des jeunes, le SPJ a voulu prendre en compte l'ensemble des missions du service. Mais la participation des enfants et des jeunes ne s'arrête pas aux missions confiées au SPJ : la richesse du programme de ce congrès a pu donner une idée de l'étendue des domaines concernés par cette thématique : la santé, la vie publique, le développement de places de jeux, la justice civile et pénale, etc.

Dans le cadre du projet visant à doter le canton d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, le SPJ a souhaité créer un espace d'échange et de réflexion avec les professionnels de l'enfance et de la jeunesse autour des façons d'encourager et de favoriser la participation des enfants et des jeunes dans leurs champs professionnels respectifs.

## **Événements marquants, évolutions significatives en 2015**

---

- [Statistiques de l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs](#)

## **Projets particuliers et chantiers législatifs**

---

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: voir les pages consacrées  
au Service de protection de la jeunesse: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)  
et au thème "Enfance et jeunesse": [www.vd.ch/enfance-jeunesse](http://www.vd.ch/enfance-jeunesse).

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)  
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)  
Groupes de prestations  
**29.0 Direction du Service**

## **29.0 Direction du Service**

---

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJC, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### **Descriptif**

---

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## 29.1 Enseignement spécialisé

### 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

#### Descriptif

#### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Associations professionnelles
  - AVMES
  - AVMD

- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)

## 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

### 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

#### Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

### 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

## 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

### Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

## **29.4 Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

### **Descriptif**

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJC, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps)

## **29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

---

Psychologie en milieu scolaire.

### **Descriptif**

---

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## **Pédagogie spécialisée : Enseignement spécialisé (OES)**

### **Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des familles lors de la scolarisation d'un enfant en situation de handicap**

En partenariat avec les associations d'usagers, le SESAF a conceptualisé et mis en œuvre un dispositif d'accompagnement des familles lors de la scolarisation d'un enfant en situation de handicap. De manière complémentaire au Service éducatif itinérant, cette prestation s'adresse à des familles dont les enfants en situation de handicap sont en âge scolaire. A la demande des familles, l'intervention d'une enseignante spécialisée formaté dans une prestation de l'ordre de 20 heures, permet de mieux comprendre les problématiques posées par le handicap et permet par du conseil et du soutien une meilleure adaptation de l'environnement familial. Cette prestation rencontrant un succès intéressant devrait se développer dans l'ensemble du canton de Vaud.

### **Développement du Centre thérapeutique de jour du Nord vaudois**

En partenariat avec le CHUV et avec le SSP, l'OES et le Secteur de psychiatrie du Nord vaudois (SPNV), la réalisation et la mise en œuvre du Centre thérapeutique de jour du Nord vaudois s'est concrétisée par la désignation d'un responsable pédagogique et d'un responsable médical. Le concept du Centre se déroule sur trois axes : service ambulatoire pédagogique et pédopsychiatrique sous la forme de conseil et de soutien, centre d'accompagnement thérapeutique temporaire (CATTP) sous la forme de séjours pédopsychiatriques ponctuels et centre de jour par la réalisation de deux classes d'enseignement spécialisé dans le futur bâtiment de la Brine, situé en Chamard à Yverdon et prévu pour 2017.

### **Ouverture de l'UAT « La Carene »**

L'unité d'accueil temporaire « La Carene » est fonctionnelle depuis le 1er novembre 2015. D'une capacité d'accueil de 12 places, elle accueille et accompagne des enfants polyhandicapés ou porteurs d'un handicap sévère dans la perspective d'éviter l'institutionnalisation et de soulager les familles.

### **Demandes de mesures individuelles**

L'Office de l'enseignement spécialisé fait face à une augmentation significative des mesures individuelles. Malgré l'augmentation du nombre d'enseignants itinérants rattachés à l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES), les établissements de la scolarité obligatoire sollicitent l'OES pour des mesures de renfort pédagogique ou d'aide à l'enseignante. La Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) devrait, par l'attribution d'enveloppes, stabiliser ces flux.

## **Pédagogie spécialisée : Psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) en milieu scolaire (OPS)**

### **Fusion des régions PPLS Jura-Gros-de-Vaud et Jura-Lac**

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive des futures régions prévues par la Loi sur la pédagogie spécialisée, le SESAF a initié la fusion des deux régions Jura-Gros-de-Vaud et Jura-Lac. Cette fusion, constitutive de la future grande région Nord, devrait être effective dans le courant du printemps 2016.

## **Orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

### **Activités au sein de l'Ecole obligatoire**

Les adaptations des interventions des conseillers en orientation en milieu scolaire liées à l'entrée en vigueur du programme « Approche du monde professionnel » se font en collaboration suivie avec la direction pédagogique de la DGEO. Par ailleurs, dans le cadre de ce programme, l'OCOSP a proposé et animé un séminaire de formation continue pour les enseignants à la HEP qui a eu un bon écho et qui sera reconduit l'an prochain.

### **Apprentissages et formations post-obligatoires**

La nuit de l'apprentissage a été organisée pour la première fois en 2015 par l'OCOSP et les associations patronales et la DGEP en complément au dispositif habituel déjà disponible d'informations (documents, bourse de l'apprentissage, site « orientation.ch », facebook...) et d'événements à l'intention des jeunes qui sont en fin de scolarité (salon des métiers, forum horizon, info-métiers...). L'objectif de ce événement étant de se donner un moyen de plus pour améliorer l'accessibilité des jeunes à une formation post-obligatoire (mesure 3.3 du programme de législation).

Cet événement, qui a eu lieu un soir de février (de 17 à 21h) dans quatre écoles professionnelles du canton, a réuni les jeunes en recherche de place d'apprentissage et les patrons qui avaient une place libre. Les élèves ont pu solliciter un rendez-vous avec une entreprise en s'inscrivant à l'OCOSP qui a organisé des rendez-vous sur la base de leur inscription. Les jeunes ont eu 10 minutes pour se présenter à l'entreprise et la convaincre d'un engagement pour un stage ou un apprentissage. Ils ont également eu la possibilité de prendre d'autres rendez-vous directement sur place avec les entreprises qui les intéressaient. Les entreprises, elles, ont brièvement présenté leurs activités et ont reçu pour un entretien de 10 minutes, les jeunes intéressés par leur(s) profession(s). Ces entretiens ont permis un premier contact direct, en complément du dossier de candidature apporté par le candidat. Au vu du succès de la manifestation grâce à laquelle des contrats d'apprentissages ou de stage ont été conclus, il a été décidé avec les associations patronales et la DGEP de la reconduire en 2016.

## **Transition-Insertion**

---

L'OCOSP complète depuis 2015 l'offre de l'OPTI en organisant des cours d'appui en mathématiques et français pour les jeunes ayant des lacunes importantes dans ces domaines et bénéficiant d'un suivi individuel et d'une aide à l'insertion. (20 places par année).

## **Qualification des adultes**

---

Suite à l'accréditation du canton de Vaud par le SEFRI en 2014 pour la Validation de Acquis d'Expérience (VAE), l'OCOSP a reçu des ressources complémentaires du Conseil d'Etat pour fonctionner dès lors en qualité de portail d'entrée et pour accompagner les personnes qui souhaitent se qualifier par le biais d'une VAE. En parallèle, une réflexion a été initiée avec la DGEP afin de mettre en place un dispositif collaboratif entre les deux entités qui puisse traiter de façon coordonnée toutes les différentes démarches de qualification pour adultes (VAE, article 32, Formation Initiale Rapide...).

## **Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

---

### **Les demandes de bourses**

---

Durant l'année 2015, ce ne sont pas moins de 9029 demandes de bourses d'études qui ont été déposées, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à l'année 2014. Les mois de l'année pour lesquels le nombre de dépôts de demandes sont les plus importants sont avril-mai pour les renouvellements de bourses déjà en cours et juillet à septembre pour les nouvelles demandes.

Le traitement de toute demande nécessite une analyse pointue et individualisée pour laquelle il est très fréquent de devoir solliciter des renseignements complémentaires. À l'heure actuelle, un peu plus de 40 % des dossiers ne sont pas suffisamment complets et génèrent un trafic de courrier qui a comme conséquence de retarder le temps de traitement. La participation active de l'OCBE dans le SI-RDU ainsi que le nouveau dispositif légal qui entrera en vigueur le 1er avril 2016 devraient permettre une simplification sensible de la collecte d'informations.

### **Réclamations et recours**

---

L'OCBE rend plus de 200 décisions par semaine (octrois, refus, révisions, réponses aux réclamations, décisions de remboursement) dont la majorité sont sujettes au droit de réclamation ou de recours. Ainsi, en 2015, ce ne sont pas moins de 512 réclamations et 58 recours qui ont été traités (7 admis, 20 rejetés et 17 retirés par les requérants).

## **Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

---

### **Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée**

---

Dans le cadre du Programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises, l'enquête sur les distributeurs de boissons sucrées et encas gras a été reconduite et une évaluation des besoins en formation des infirmières scolaires a permis d'identifier le e-learning comme outil de formation continue dans ce domaine. L'évaluation de matériel et de prestations à l'intention des établissements scolaire s'est poursuivie, de même que des contributions à des formations et au développement des outils intercantonaux. De plus, dans ce domaine comme dans d'autres, les équipes des établissements scolaires ont bénéficié de soutiens méthodologique et financier.

### **Programme de prévention des dépendances**

---

Au sein du Programme de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises, les travaux se sont poursuivis, notamment en termes d'appui aux directions d'établissement scolaire sur ces questions. De plus l'Unité PSPS a contribué avec la commune de Lausanne à la Campagne lausannoise de prévention alcool pote bourré = pote en danger, ainsi qu' à la journée de réflexion Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? mise en place par Lausanne Région.

### **Autres thèmes**

---

Un Mémento à l'usage des intervenant-e-s de l'école sur la thématique de la diversité de genre et d'orientation sexuelle a été finalisé en collaboration avec les organismes partenaires, et diffusé.

Les nouvelles modalités pour les établissements scolaires concernant le dispositif GRAFIC (Groupe Ressources d'Accompagnement et de formation en cas d'Incident Critique) mises en place en 2014 ont permis d'appuyer les directions

d'établissements.

Sur le thème des incivilités, du harcèlement et de la violence entre jeunes, les résultats de plusieurs enquêtes, menées auprès d'élèves vaudois, ainsi que les mesures de prévention souhaitées par la Cheffe de département ont été présentés lors d'une conférence de presse, qui rencontré un bon accueil médiatique. De plus, les collaboratrices et collaborateurs l'Unité PSPS ont accompagnés et soutenus les établissements sur ces questions. Dans le cadre de l'exposition Violences du Musée de la main, la collaboration a permis de mettre à disposition du matériel adapté aux élèves, d'informer les professionnel-le-s de l'école, ainsi que la tenue d'une table ronde sur ce sujet.

Dans le cadre du projet Soutien aux établissements scolaires lors de suspicion d'abus sexuel ou de maltraitance des élèves (SESAME), un concept de formation et une procédure cadre à l'intention des établissements scolaires pour l'orientation de ces situations ont été testés et validés.

Enfin, on peut relever que plusieurs journées de formation continues à l'attention des membres des équipes de PSPS ont été organisées par Unité PSPS par filière, et une journée cantonale interdisciplinaire sur le thème de l'interculturalité.

La reconnaissance croissante de son expertise a permis à l'Unité PSPS de fournir des réponses sur divers objets touchant la santé des élèves, tant dans les médias, que dans les processus parlementaires cantonaux. Elle a pu également valoriser les activités menées dans le canton de Vaud dans le cadre de divers programmes de formation continue et de colloques au niveau cantonal, régional, national et international.

## Loi sur la pédagogie spécialisée

Le Grand Conseil a adopté la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) dans sa séance du 1er septembre 2015. Ce nouveau texte légal remplacera l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé du 25 mai 1977. La LPS répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif du système de formation du canton, scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire.

La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue progressivement, les premiers éléments intervenant dès la rentrée 2016. Ce déploiement progressif permet d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

Le texte proposé au Grand Conseil consolide et confirme les grandes options développées en matière de système de formation intégratif et inclusif depuis plusieurs années en précisant notamment l'inventaire des mesures de pédagogie spécialisée, les bénéficiaires potentiels et les modalités d'accès aux prestations. Alors que le Canton offre d'ores et déjà une prise en charge de qualité, le projet vise à clarifier les rôles respectifs des acteurs et à développer certains aspects de la politique publique concernée afin de s'approcher d'un système de formation et d'une société qui s'efforcera d'assurer la place de chacune et de chacun dans le respect de sa différence et de ses besoins spécifiques. Il réaffirme en outre la complémentarité entre les établissements de l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée (institutions) en matière de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap.

## Nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

En date du 1er juillet 2014, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF). Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011. Elle répond par ailleurs aux intentions posées dans le programme de législation, mesure 3.3 « Améliorer l'accessibilité à la formation ». Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Dès lors, la nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1er avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

Les principaux changements introduits par le cadre légal sont le soutien au principe de mobilité des étudiants, l'entrée en matière pour des aides allouées dans le cadre de formation à temps partiel, l'harmonisation des critères fondant l'indépendance financière ou la possibilité de reconnaître le droit à un logement séparé lorsque les circonstances le justifient. En outre, la nouvelle loi entérine la prise en compte, dans l'allocation, des frais d'entretien de l'étudiant ou de l'apprenti en sus des frais liés à la formation elle-même, ainsi que la primauté des allocations à fond perdu (bourses) sur les prêts. Les conditions de restitution des aides perçues en cas d'abandon de la formation ont été assouplies, seule la dernière année pouvant dorénavant faire l'objet d'une exigence de remboursement.

## Loi sur l'orientation

En 2014, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'Avant-projet de Loi sur l'orientation (nLOP) qui vise à adapter le cadre normatif actuel qui a plus de 30 ans. Cet Avant-projet de loi tient compte de l'évolution des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière notamment en ce qui concerne les nouveaux dispositifs mis en place par notre canton en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée.

Cet avant-projet s'inscrit dans le programme de législation 2012-2017 et fait suite à l'adoption, le 9 juin 2009, de la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr) en application de la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.

Suite à l'analyse des résultats de la consultation, le projet de loi pourra être présenté au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2016.

**Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)**  
**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**  
**Sources d'informations complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)
- Office de Psychologie Scolaire : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : [www.vd.ch/ocosp](http://www.vd.ch/ocosp)
- Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire : [www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps)

**Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)**  
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)  
Rue Cité-Devant 11  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

E-mail: [info.sesaf\(at\)vd.ch](mailto:info.sesaf(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)